

Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Guide Pratique

2024-2025



www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr



AGENT GÉNÉRAL EXCLUSIF MMA
M. Benjamin BONBONY



**Toutes Assurances - Placements
Retraite - Prévoyance - Santé**

**Particuliers
Professionnels / Entreprises
Collectivités**

e-mail : cabinet.bonbony@mma.fr
N° ORIAS : 14003891 - www.orias.fr



66, cours Carnot
76500 Elbeuf
Tél. : 02.35.81.73.39

OBSÈQUES | PRÉVOYANCE | MARBRERIE

Être proche de vous



CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

02 35 81 05 89

SAINT-AUBIN LÈS-ELBEUF

02 35 81 05 49



pfg.fr

SERVICES



FUNÉRAIRES

Vous recherchez un emploi ?

CDI - CDD - CDI Intérimaire - Intérim

Crit Saint-Aubin vous accompagne
dans votre projet professionnel !

crit.

VOTRE AGENCE GÉNÉRALISTE RECRUTE



CRIT, 2 Rue Romain Rolland, 76410 ST AUBIN LES ELBEUF



02.32.96.40.40

GUIDE PRATIQUE 2024/2025. Guide annuel d'informations municipales édité par la Mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Directeur de la publication : Karine Bendjebara-Blais - Responsable de la rédaction : Christophe Raffoux

Rédaction / Réalisation / Conception / Mise en page / Régie publicitaire : Stéphanie Fernel / Matthieu Boulard

Contacteur la rédaction : communication@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Impression : Imprimerie Delatre & Fils / 02 35 78 85 30 - ISSN : 0999-8322 - Tirage : 4 600 exemplaires





Bienvenue dans votre guide pratique

Chères Saint-Aubinoises, Chers Saint-Aubinois,

Chaque année, la parution de notre guide pratique est un moment attendu par vous toutes et tous. Que vous soyez un habitant de longue date ou un nouveau résident, ce guide est conçu pour vous faire découvrir ou redécouvrir les services et activités que notre belle ville a à offrir.

Quelles que soient vos préoccupations – que vous soyez jeune, adulte, parent ou senior – vous y trouverez toutes les informations essentielles, des coordonnées utiles et bien d'autres ressources qui vous accompagneront tout au long de l'année. Ce guide répond à vos questions, que ce soit pour vos démarches administratives, vos besoins en services de santé ou encore pour profiter des nombreuses animations et activités qui rythment la vie de notre commune.

Pour ne rien manquer des actualités et événements, je vous invite à télécharger l'application IntraMuros (disponible sur Android et Apple Store) ou à suivre notre page Facebook "Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf".

Enfin, je tiens à remercier nos annonceurs dont le soutien financier rend possible la publication de ce guide ainsi que les associations locales qui enrichissent la vie de notre commune par leurs nombreuses animations. N'hésitez pas à faire appel à eux !

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture,

Très sincèrement,

Karine Bendjebara-Blais,

Maire de Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Karine Bendjebara-Blais

2 **LA MUNICIPALITÉ**

4 **LES SERVICES MUNICIPAUX**

6 **VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES**

Élections, état-civil, urbanisme, réglementation, ...

7 **AU QUOTIDIEN**

Déchets ménagers, eau et assainissement, numéros utiles, professions de santé, transports, risques naturels et technologiques, conseils de sécurité, ...

11 **LA JEUNESSE**

Petite enfance, portail famille, vie scolaire, accueil de loisirs, escap'ados, jeunes adultes, ...

12 **L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ**

CCAS, service social, logement, Rencontre'Aînés, service d'aide et d'accompagnement à domicile, ...

16 **ANIMATION DE LA CITÉ**

Agenda des animations, espace de vie sociale, médiathèque, ludothèque, associations culturelles, sportives et de loisirs, cadre de vie, ...

LA MUNICIPALITÉ



**Karine
BENDJEBARA-BLAIS**

Maire

Karine Bendjebara-Blais, Maire, et ses adjoints vous reçoivent sur rendez-vous.

Pour vos demandes de rendez-vous, adressez-vous au Secrétariat général de la Mairie au 02.35.81.98.05.

*Mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Esplanade de Pattensen - CS 60015
76410 SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF
Tél. 02 35 81 01 84 - Fax 02 35 87 96 09
maire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr*



1^{er} adjoint

Gérard SOUCASSE

Finances



2^{ème} adjoint

Patricia MATARD

Environnement paysager,
commission de sécurité,
urbanisme, gestion du
patrimoine communal,
transition écologique



3^{ème} adjoint

**Stéphane
DEMANDRILLE**

Petite enfance,
loisirs des jeunes,
laïcité, sports



4^{ème} adjoint

Chantal LALIGANT

Politique de la Ville,
affaires sociales,
logement social



5^{ème} adjoint

**Philippe
TRANCHEPAIN**

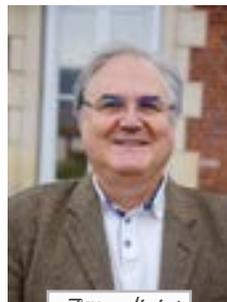
Enseignement,
formation, accessibilité/
handicap



6^{ème} adjoint

**Françoise
UNDERWOOD**

Jumelage,
affaires culturelles



7^{ème} adjoint

Patrick MICHEZ

Commerce, artisanat, relations
associations et entreprises,
administration générale,
espaces verts, risques naturels
et technologiques



*Conseiller municipal délégué
"Métropole"*

Jean-Marie MASSON



Odile ÉCOLIVET



Jany BÉCASSE



Marine PILON



Frédéric MICHEL



Catherine CREVON



Jacques DAVID



**Christine
CHEVALLIER**



Jean-Yves JULIEN



Patrice BORDRON



**Sandrine DE
CASTRO MOREIRA**



Fabien FOLLET



Valérie DARTYGE



Michel TALBOT



Kelly SENTUNE



Lionel MARAIS



Dominique LEDÉMÉ



Barbara DUBOURG



**Jean-Claude
DE PINHO**



**Aurélia VAN
DUFFEL**



Olivier BUREL

LES SERVICES MUNICIPAUX

Les services municipaux sont regroupés à l'Hôtel de ville, Esplanade de Pattensen. Les bureaux sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le samedi matin une permanence est assurée de 10h à 12h à l'accueil de la mairie et à l'État Civil pour les déclarations de naissances et de décès.

Direction Générale des Services

Coordination des services et mise en œuvre des décisions politiques.

- Stratégie financière,
 - Gestion des grands projets,
 - Gestion du patrimoine
 - Gestion des ressources humaines,
 - Politique de la Ville,
 - Affaires juridiques,
 - Marchés publics,
- 
- Produits d'information et de communication,
 - Gestion du parc informatique des structures communales et des écoles,...)
 - Suivi de la démarche de transition écologique.

Tél : 02.35.81.01.84 - E-mail : maire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Relation citoyenne et vie locale

État civil : déclarations de naissances et de décès, mariages, enregistrement des PACS, parrainages civils, gestion des concessions du cimetière.

Tél : 02.35.81.01.84 - E-mail : etatcivil@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Élections / Recensement de la population

Tél : 02.35.81.01.84 - E-mail : elections@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Guichet Unique

Tél : 02.35.81.01.84 - E-mail : accueil@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

- Accueil du public
 - Délivrance de pièces administratives et certification d'actes
 - Attestations de recensement et JAPD
 - Enquêtes publiques
 - Portail famille
 - Recensement militaire
- 
- Déclaration des chiens dangereux
 - Autorisation de débits de boisson
 - Réservation de salles
 - Déclaration des foires à tout

Espace de vie sociale **Trait d'union** : accompagnement aux démarches (administratives, santé, social, emploi,...), ateliers coopératifs, animations, activités sportives et sorties culturelles pour toute la famille,

Tél : 02.35.81.42.46 - E-mail : evs@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Ludothèque La Toupie : animations pour toute la famille et prêts de jeux de société

Tél : 02.35.81.35.77 - E-mail : ludotheque@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr



Aménagement et développement du cadre de vie, environnement

- **Urbanisme** : conseils et renseignements, pré-instruction, délivrance d'actes, déclarations préalables.
- **Établissements Recevant du Public (ERP)** : suivi réglementaire et commissions de sécurité
- **Espaces publics** : balayage et désherbage de la voirie, création, maintenance et entretien des espaces verts.
- **Aménagements urbains** : élaboration et suivi des opérations et chantiers communaux
- **Gestion et entretien du patrimoine communal** : bâtiments et équipements sportifs.



Tél. : 02.35.81.97.51 - E-mail : servicetechnique@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr ;
Tél. : 02.35.81.97.44 - E-mail : urbanisme@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Éducation - Enfance - Jeunesse - Culture - Sport - Vie associative

- **Petite enfance** : gestion du multi-accueil La Parent'aise, parentalité,
Tél. : 02.35.87.50.12 - E-mail : laparentaise@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr
- **Affaires scolaires** : suivi des inscriptions scolaires et des CESA,
- **Restauration scolaire,**
- **Activités périscolaires,**
- **Entretien ménager** des bâtiments & équipements communaux.
Tél. : 02.35.81.75.52 - E-mail : serviceeducation@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr
- **Accueil de loisirs L'Escapade**
Tél. : 02.35.81.75.52 - E-mail : escapade@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr



- **Affaires culturelles et sportives** : programmation culturelle, lien avec les associations, gestion des équipements sportifs

Tél. : 02.35.81.75.52 - E-mail : serviceculturel@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

- **Médiathèque L'Odyssee**

Tél. : 02.35.81.75.52 - E-mail : mediatheque@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr



C.C.A.S. - Service Social

Tél. : 02.35.81.01.84. - E-mail : servicesocial@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

- **Interventions sociale** : aide sociale légale et action sociale facultative - dispositifs d'insertion - accompagnement social et budgétaire
- **Logement** : gestion du contingent municipal de logements sociaux - lutte contre l'habitat dégradé
- **Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)** : maintien à domicile des personnes âgées et handicapées (auxiliaires de vie et téléassistance) -
- **Rencontr'Aînés** : lien social, animations et festivités en direction des personnes âgées.



LES DÉMARCHES D'ÉTAT-CIVIL & ÉLECTIONS

Le service de l'état-civil vous accueille pour vos déclarations de naissances et de décès, pour la constitution de vos dossiers de mariage et de pacs, pour les changements de nom ou de prénom, les parrainages civils, les achats et renouvellement de concessions au cimetière municipal. Nous vous invitons à prendre rendez-vous préalablement au 02.35.81.01.84 pour limiter votre temps d'attente. Le service est fermé au public tous les jeudis matin.

Actes d'État-Civil

Où ? En ligne sur le site www.service-public.fr. Gratuit. Les demandes d'actes de naissance, mariage ou décès se font directement sur le site du service public : www.service-public.fr à la rubrique "Actes d'état-civil".

Pour les Français nés à l'étranger, s'adresser au Service central de l'État civil - 44941 Nantes cedex 09 ou www.diplomatie.gouv.fr.

Certificat de nationalité française

Où ? Tribunal Judiciaire - Palais de Justice - 34, rue aux Juifs - 76037 Rouen Cedex.

Livret de famille (duplicata)

Où ? Mairie du domicile. Gratuit. Fournir l'état civil du conjoint et des enfants, un justificatif de domicile et des pièces d'identité. En cas de divorce, l'ex conjoint peut obtenir un second livret.

Extrait du casier judiciaire

Où ? Service du casier judiciaire : 107 rue Landreau - 44079 Nantes cedex ou <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>. Gratuit. Pour toute demande joindre la photocopie du livret de famille ou de la pièce d'identité ainsi qu'une enveloppe timbrée.

Acte de notoriété

Où ? Notaire. Payant. Cet acte prouve juridiquement le statut d'héritier d'une personne auprès des institutions (caisses de retraite, banques, assurances, ...). Il est obligatoire dans le cadre d'une succession dont le montant excède 5 000 €. En dessous de cette

somme, une simple attestation signée de l'ensemble des ayants droit suffit et remplace le certificat d'hérédité délivré par certaines mairies.

Inscription sur la liste électorale

Où ? En ligne sur service-public.fr ou Mairie du domicile (sur rendez-vous). Fournir : carte d'identité ou passeport (en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans), justificatif de domicile de moins de trois mois à vos nom et prénom.

L'inscription est possible toute l'année. Pour voter à une élection, l'électeur doit être inscrit au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le scrutin.

A 18 ans, l'inscription sur les listes électorales est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans. Pour voter, le jeune doit avoir au moins 18 ans la veille du scrutin.

Attention : En cas de changement de domicile entre 16 ans et 18 ans, vérifiez que vous êtes bien inscrit en contactant la mairie.

Sortie de territoire

Tout enfant mineur français ou étranger voyageant seul à l'étranger doit être muni d'une Autorisation de Sortie de Territoire en plus de sa pièce d'identité en cours de validité. Sont également concernés les enfants qui voyagent avec un parent qui ne porte pas le même nom de famille (se munir d'une autorisation établie par le second parent).

Où ? Aucune démarche en mairie n'est nécessaire : le formulaire est établi et signé par un parent ou le représentant légal et est joint à la photocopie de la pièce d'identité du parent signataire. Le formulaire est disponible sur le site www.service-public.fr.

Carte nationale d'identité et Passeport

Où ? Mairie équipée d'une station de biométrie. La mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf ne traite pas les demandes de pièces d'identité.

Les formulaires de pré-demande sont disponibles sur internet à : <https://ants.gouv.fr>

Pièces à fournir : Les pièces justificatives dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'une carte d'identité sécurisée... Retrouvez la liste des pièces à fournir selon votre cas sur www.service-public.fr

Mairies les plus proches équipées de bornes biométriques : Elbeuf (02.32.96.90.10), Caudebec-lès-Elbeuf (02.32.96.02.02), Grand Couronne (02.32.11.53.53), Grand Quevilly (02.35.68.93.00), Saint-Etienne du Rouvray (02.32.95.83.83), Le Grand Bourgheroulde (02.35.87.60.70), Louviers (02.32.09.58.58), Val de Reuil (02.32.09.51.51). Vous pouvez faire établir vos pièces d'identité dans n'importe quel département.

*** Timbres fiscaux : achat en ligne possible sur www.service-public.fr.**

Coût carte national d'identité :

- 1^{ère} demande/renouvellement : gratuit.
- Perte ou vol : 25€ en timbres fiscaux *

Coût passeport:

- Adultes : timbre fiscal de 86 € *
- Entre 15 et 17 ans : timbre fiscal de 42 € *
- Moins de 15 ans : timbre fiscal de 17 € *



PIERREVAL
Imaginons demain avec sens

Depuis 30 ans, nous sommes convaincus que nous pouvons concilier logements de qualité et fortes ambitions environnementales.

Découvrez tous nos programmes sur pierreval.com



OBSÈQUES • PRÉVOYANCE • MARBRERIE • FLEURS ET ORNEMENTS

POMPES FUNÈBRES MONJANEL

15 A Rue de la République
76410 SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF

Tél. 02 35 77 61 61

www.adn-funeraire.fr

Présent aussi à : Rouen, Pavilly, Evreux

PERMANENCE DÉCÈS
24h/24
7j/7

LE CHOIX FUNÉRAIRE

SASU au capital 19 245€, RCS de Rouen sous le n° 381 508 274, IF tributées sous le n° 23 76-0134, MSA - N° ORDRE 021 662 (www.ines.fr)

LES DÉMARCHES D'URBANISME

Le service urbanisme vous accompagne dans le dépôt de vos demandes d'urbanisme. Le service enregistre les dépôts de dossiers d'autorisation, l'instruction est ensuite effectuée par les services de la Métropole Rouen Normandie.

Pour tout dépôt, renseignement ou accompagnement, prenez rendez-vous au 02.35.81.97.44 ou par e-mail à urbanisme@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Les formulaires d'urbanisme sont téléchargeables sur www.service-public.fr ou disponibles en mairie. Les formulaires remplis doivent être accompagnés des pièces demandées selon le document concerné (plan de situation ou de terrain, croquis...).

Le permis de construire

Il est obligatoire pour :

- une construction sur un terrain nu.
- une construction de plus de 20 m² et une extension de construction de plus de 40 m² sur un terrain déjà bâti.
- des travaux sur des constructions existantes ayant pour effet un changement de destination des locaux (ex : transformation d'un entrepôt en habitation, installation d'un commerce, d'une profession libérale dans un local précédemment affecté à l'habitation).

Un architecte est-il nécessaire ?

Pour les particuliers : seulement si la construction est supérieure à 150 m². Pour les sociétés et les copropriétés, l'architecte est toujours nécessaire.

Déclaration d'ouverture de chantier

Une déclaration d'ouverture de chan-

tier (Cerfa n°13407*09) est nécessaire pour tout permis de construire ou permis d'aménager. Le document est à transmettre en mairie, au service de l'urbanisme.

Délais de décision :

Pour les maisons individuelles, la décision vous sera communiquée dans un délai de 2 mois à condition que votre dossier soit complet. Ce délai est augmenté d'un mois lorsque le projet nécessite des consultations spéciales. Pour les entreprises, commerces et agriculteurs, le délai est de 3 mois.

L'autorisation est valable trois ans avec la possibilité de demander une prolongation d'une année (deux mois avant l'expiration du délai) renouvelable 1 fois.



Dans le cadre de la COP 21 à l'échelle de la Métropole, la Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf s'engage autour d'enjeux énergétiques et climatiques.

Ainsi, afin de mieux maîtriser la consommation d'électricité, la Ville procède à une **extinction partielle de l'éclairage public de minuit à 5h du matin**. La liste des rues concernées est disponible sur le site internet de la Ville (www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr) et à l'accueil de la mairie.

A noter : En plus de peser lourdement sur les finances publiques, l'éclairage public est une source de pollution lumineuse qui perturbe la santé humaine et accentue l'érosion de la biodiversité.

La déclaration préalable

Pourquoi une déclaration ?

La déclaration préalable concerne toute construction ou tout aménagement de petite envergure. Les travaux exemptés de permis de construire ne peuvent être réalisés qu'après l'obtention d'une autorisation de travaux.

Elle est obligatoire pour :

- toute modification d'aspect d'un bâtiment (ravalement, modification des ouvertures, changement dans la toiture, pose de velux ou de fenêtres neuves, ...) ;
- toute construction de moins de 20 m² (abris de jardin, abris à bois, carport...) ;
- toute extension d'une construction existante jusqu'à 40m² maximum. Sont

considérées comme des extensions les constructions qui communiquent avec le bâti existant (exemples : pièce d'habitation, véranda, garage, remise) ;

- l'édification d'une clôture ;
- divers ouvrages tels que la pose de pylônes, de panneaux photovoltaïques, de transformateurs, de paraboles (diamètre supérieur à 1 mètre)...

• Délais de décision :

La décision vous sera communiquée dans un délai d'un mois à condition que votre dossier soit complet. Ce délai est augmenté d'un mois lorsque le projet nécessite des consultations spéciales. L'autorisation est valable trois ans.

Info Clôtures



En conformité avec les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme métropolitain, les clôtures doivent respecter des qualités urbaines, architecturales, environnementales et paysagères. La clôture doit notamment participer à conserver l'unité paysagère du quartier, être en harmonie avec la construction principale édifiée sur le terrain et avec le contexte urbain environnant, respecter une hauteur et un traitement en fonction du secteur concerné. Toutes les règles sont disponibles auprès du service Urbanisme de la mairie ou téléchargeables sur le site de la Ville à la rubrique Au quotidien - Urbanisme.

Une fois vos travaux terminés, vous devrez **transmettre en mairie une Déclaration Attestant de l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)**. Ce document signale non seulement la fin des travaux, mais aussi la conformité de ceux-ci vis-à-vis de l'autorisation initialement délivrée. Cette déclaration concerne le permis de construire ou d'aménager mais aussi la déclaration préalable. Elle doit être effectuée au moyen du formulaire Cerfa n°13408*11. Comme lors de la demande de permis de construire, une attestation indiquant que les travaux respectent bien la réglementation environnementale 2020 doit-être jointe à la déclaration.

Le certificat d'urbanisme

Un Certificat d'Urbanisme peut être demandé dans les cas suivants :

- demande de certificat d'urbanisme de simple information, précisant les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété

et le régime des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain ;

- demande de certificat opérationnel pour savoir si l'opération décrite dans la demande peut être réalisée sur le terrain.

Le certificat d'urbanisme (suite)

Un géomètre est-il nécessaire ?

L'intervention d'un géomètre expert est nécessaire avant la construction si le terrain n'est pas délimité ou s'il doit être divisé.

La permission de voirie

Les voiries ont été transférées à la Métropole Rouen Normandie en 2015. La Ville continue à recueillir les demandes qui seront, selon les cas, instruites en mairie ou transmises à la Métropole.

Où faire la demande ?

Selon la nature de la demande : en mairie ou auprès de la Métropole (www.metropole-rouen-normandie.fr ou 0800 021 021). La demande fera l'objet d'un arrêté ou d'une autorisation de voirie.

Demande auprès de la Mairie :

- le montage d'un échafaudage sur le

Occupation du domaine public

L'organisation de toute manifestation sur le domaine public (foire à tout, vide grenier, vente au déballage, ...) doit faire l'objet d'une autorisation préalable et d'un arrêté municipal.

L'occupation du domaine public (trottoirs, places) par un commerce doit

Établissements Recevant du Public (ERP)

Toute ouverture d'un Établissement Recevant du Public (ERP) doit faire l'objet d'une demande et d'un arrêté municipal l'autorisant.

La construction, l'aménagement ou la modification d'un ERP sont soumis à l'obligation d'obtenir une autorisation préalable (AP) ou un permis de construire (PC) selon la nature des tra-

Délais de réponse ?

Le délai d'instruction est de 2 mois pour le certificat opérationnel et de 1 mois pour le certificat d'urbanisme.

domaine public,

- le stationnement d'une benne à gravats ou le dépôt de sable sur le trottoir,
- l'aménagement d'une zone de protection de chantier lors d'une construction,
- l'occupation du domaine public pour un déménagement,
- le changement ou la pose d'enseigne pour les commerces et entreprises,

Demande auprès de la Métropole :

- l'aménagement d'un surbaissé de trottoir,
- l'installation d'une terrasse sur la voie publique (brasserie, restaurant...)

répondre à des conditions fixées par l'autorité administrative qui est en charge de sa gestion (Métropole ou Ville selon le cas). Elle nécessite une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, qui prend la forme d'un arrêté.

vaux. L'autorisation préalable peut-être demandée seule ou en accompagnement de la déclaration préalable (DP). Elle permet de vérifier la conformité de l'établissement par rapport à la réglementation en matière de sécurité incendie et d'accessibilité.

Renseignements : Service urbanisme de la mairie.

Énergies Métropole Rouen Normandie / France Rénov'

Énergies Métropole Rouen Normandie est le service public de la transition énergétique du territoire métropolitain. Entièrement gratuit et indépendant, ce service public est ouvert à l'ensemble des citoyens, collectivités, entreprises, et associations de la métropole. Il offre informations, conseils et orientation en matière de projets de transition énergétique (efficacité et performance énergétique, développement des énergies renouvelables, récupération et déploiement de la sobriété énergétique).

Énergies Métropole Rouen Normandie accompagne tous les particuliers propriétaires (en maison individuelle ou en copropriété) désireux de réduire leur consommation et de faire baisser leurs factures d'énergies par une démarche de rénovation énergétique.

Du remplacement du système de chauffage au renforcement de l'isolation du bâtiment, en passant par l'optimisation de la ventilation du logement, Énergies Métropole conseille et oriente tout le long du projet. Afin d'appuyer les demandes et de permettre à celles-ci de se concrétiser, les conseillers identifient les aides financières mobilisables pour chaque projet et aident les usagers dans le montage de leur dossier.



- **Énergies Métropole Rouen Normandie**
9 bis rue Jeanne d'Arc - 76000 Rouen
E-mail : energies@metropole-rouen-normandie.fr

Certains travaux de rénovation de votre logement peuvent être subventionnés par la Métropole, l'Agence Nationale de l'Habitat, le Département de Seine-Maritime ou la Région Normandie.

Important : Les travaux éligibles ne doivent pas avoir commencé avant le(s) dépôt(s) de demande de subvention et devront être réalisés par des professionnels du bâtiment et qualifiés RGE.

A noter

Conseil Architecture Urbanisme Environnement (C.A.U.E. 76)

Un conseiller en architecture peut vous accompagner pour réaliser vos projets (construire, aménager, restaurer ou agrandir une habitation...) avant le dépôt de vos dossiers en mairie. Cette démarche est gratuite !

Permanences de proximité :

- **Mairie d'Elbeuf** - Service Urbanisme -
Place Aristide Briand - 76500 Elbeuf.
Permanence : Le 2^{ème} vendredi après-midi du mois uniquement sur rendez-vous au 02 32 96 90 10.

- **Énergies Métropole Rouen Normandie** -
9 bis rue Jeanne d'Arc - 76000 Rouen
Permanence : Deux jeudis par mois. Sur rendez-vous en contactant : energies@metropole-rouen-normandie.fr.
- **Métropole Rouen Normandie** - Département Urbanisme et Habitat - 53 rue de la Nostre - 76000 Rouen
Permanence : Le 2^{ème} jeudi après-midi du mois sur rendez-vous au 02 35 52 83 50.

RAPPELS DE LA RÉGLEMENTATION

Vous trouverez dans les pages suivantes quelques rappels de réglementation et règles de bon voisinage. Pour toute précision ou question, contactez l'accueil de la mairie qui vous dirigera vers le service le plus à même de traiter votre demande.

Entretien des trottoirs

Il appartient aux riverains propriétaires et/ou occupants de maintenir le trottoir en bon état de propreté sur toute la largeur de leur propriété.

Par conséquent, la végétation empiétant sur le domaine public doit être régulièrement taillée (haies, branches), les feuilles mortes et herbes situées sur le trottoir enlevées.

Les saletés déplacées ne doivent pas être mises dans le caniveau (risque de bouchage des bouches avaloirs et/ou des grilles) mais ramassées et traitées

comme les autres déchets.

Lors de chutes de neige ou par temps de verglas, les riverains doivent dégager un passage permettant le croisement de deux piétons. Les riverains devront également s'assurer que le revêtement n'est pas glissant et, le cas échéant, mettre du sel ou du sable pour faciliter le passage des piétons.

De même, il est rappelé que l'arrêté "Fossé" interdit l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

Bricolage et jardinage

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, les activités bruyantes effectuées par des particuliers et des professionnels, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage sont soumises à réglementation.

Sont concernées les activités réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils mécaniques et motorisés tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc.

Sauf intervention urgente, ces travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, ne peuvent être effectués, à l'extérieur ou à l'intérieur que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 20h,
- le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h,
- les dimanche et jour férié de 10h à 12h.

Pour les professionnels, les horaires sont les suivants :

- du lundi au samedi de 7h à 20h
- aucun travaux les dimanches et jours fériés.

Interdiction de brûlage à l'air libre

Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf par arrêté municipal en date du 6 août 1997.

La Métropole Rouen Normandie assure la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers, déchets recyclables et déchets verts. Pour connaître toutes les modalités, consultez la page 18.

Déclaration de "Vide-maison"

Un vide-maison suit la législation de la vente au déballage. Il convient donc de déclarer en mairie la vente au déballage au minimum 15 jours avant la date prévue. Pour cela, remplissez le formu-

laire Cerfa 13939*01 (téléchargeable sur www.service-public.fr ou disponible à l'accueil de la mairie). Cette demande doit être accompagnée d'une pièce d'identité. Avant de communiquer sur

votre événement, attendez l'accord de la Mairie.

Un particulier ne peut organiser que deux ventes de biens d'occasions par an, chacune des ventes ne devant pas dépasser une durée de deux

Puits utilisés à des fins domestiques

Tout particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, doit déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en mairie (puits, forage ou simple prise d'eau). Tout nouvel ouvrage fait l'objet d'une déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux. Le formulaire de déclaration (Cerfa n°13387*03) est téléchargeable sur servicepublic.fr ou disponible auprès du

Animaux

• Animaux domestiques

L'identification des animaux domestiques est obligatoire en France (L.212-10 du Code Rural). L'identification permet de retrouver le propriétaire en cas de nécessité (marquage de l'animal par tatouage ou tout autre procédé agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture et inscription sur le fichier prévu à l'article D. 212-66). *Plus d'infos sur le Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques sur le site de l-CAD, Société d'Identification des Carnivores Domestiques, www.i-cad.fr.*

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sur la voie publique. Les chiens doivent y être tenus en laisse. L'accès aux bâtiments publics et aires de jeux est interdit aux animaux. Le propriétaire et/ou détenteur d'un animal est légalement responsable des dégâts ou nuisances qu'il occasionne (abolements excessifs et non justifiés, chants du coq, odeurs d'urine, déjections non ramassées...).

Par ailleurs, pour limiter la prolifération des chats errants et les risques sanitaires qu'une population trop massive engendre, la municipalité met régulièrement en place des campagnes

mois sur le même lieu. Vous ne pouvez vendre que vos objets personnels et usagés. La vente d'articles neufs ou de denrées alimentaires est interdite si vous n'avez pas un statut professionnel. Enfin, ne débordez pas sur la voie publique.

Service Technique de la mairie.

Nous appelons à la vigilance les Saint-Aubinois disposant d'un puits à usage domestique sur leur parcelle et les invitons à faire vérifier la qualité des eaux puisées notamment pour l'arrosage des légumes. Les carrières ouvertes puis remblayées au début du siècle dernier sans réel contrôle des matériaux utilisés ont pu générer, sur l'ensemble du territoire communal, des pollutions, parfois lourdes, du sol et de la nappe phréatique. Cette recommandation comprend les puits situés sur les parcelles des "jardins ouvriers", en bord de Seine.

Les analyses peuvent être effectués par des laboratoires de contrôle agréés.

de stérilisation par trappage.

Le signalement de chats errants se fait uniquement auprès de la mairie, par téléphone au 02.35.81.01.84 ou par e-mail à servicejuridique@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

• Chiens susceptibles d'être dangereux

Les propriétaires de chien potentiellement dangereux, chiens d'attaque (1^{ère} catégorie), et chiens de garde et de défense (2^{ème} catégorie), sont tenus de posséder un permis de détention. Ce permis est établi au plus tôt au 8^{ème} mois du chien (permis provisoire), et au plus tard lorsqu'il atteint 1 an (permis définitif). La demande de permis de détention d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie se fait en mairie.

• Animaux errants

Il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les animaux errants ou sauvages (chats, pigeons, cygnes,...) sur le domaine public pour éviter d'attirer les nuisibles (rats notamment) et leur prolifération.

En cas d'animaux errants ou dangereux, contactez la mairie. Pour les animaux perdus, vous pouvez contacter la SNPA, société de protection des animaux, au 02 35 70 20 36.

• Animaux sauvages blessés

La mairie ne gère pas les oiseaux ou autres animaux sauvages blessés ou malades (pigeons, renards, biches, ...) : vous devrez les emmener par vos propres moyens au Centre de Sauvegarde de l'association Chêne, 18 rue du Musée à Allouville-Bellefosse (02.35.96.06.54).

• Déjections canines

Il appartient aux propriétaires de chiens d'assurer le ramassage des déjections de leur animal sur les espaces publics (trottoirs, espaces verts, aires de jeux, etc.). Des sacs à déchets canins sont disponibles à l'accueil de la mairie.

• Morsure d'animaux

Toute morsure sur une personne causée par un animal, et notamment un chien, doit être déclarée par son propriétaire ou son détenteur ou par tout professionnel en ayant connaissance dans l'exercice de ses fonctions. La déclaration doit être faite auprès la mairie de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal. L'animal fera l'objet d'examens auprès d'un vétérinaire agréé (liste disponible en mairie).

• Raticide

Des sachets de graines souricides et raticides sont mises à disposition gratuitement à l'accueil.

• Chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires du chêne et du pin provoquent des réactions allergiques. Il est déconseillé de s'approcher et de toucher les chenilles ou leur nid. Signalez toute présence auprès du service technique de la mairie.

Limiter l'exposition, celle des enfants et animaux (éviter de rester près ou sous les arbres ou d'y faire sécher du linge ; mettre des vêtements couvrants ; arroser les zones concernées de manière à faire disparaître dans le sol les poils urticants).

En cas d'exposition ou de doute d'exposition aux poils de chenilles, prendre une douche et changer de vêtements.

En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et/ou asthmatiques, consulter rapidement un médecin ou un pharmacien et en cas d'urgence appeler le 15.

• Essaims d'abeilles

Concernant les essaims d'abeilles, contactez en priorité un apiculteur qui pourra récupérer votre nid afin d'agrandir son rucher. La liste des apiculteurs volontaires est disponible sur le site internet : <http://sahn76.free.fr> ou en contactant le service technique au 02.35.81.97.51. Si la destruction s'avère nécessaire, contactez une société spécialisée.

• Destruction des nids de guêpes

Les sapeurs pompiers n'interviennent plus pour la destruction des nids d'insectes (guêpes, frelons, bourdons, ...). En cas de nid sur votre propriété, il vous faudra faire appel à une société spécialisée.

• Frelons asiatiques

Toute découverte d'un nid de frelon asiatique doit être signalée à la plateforme téléphonique dédiée de la Préfecture (tél. : 02 77 645 776) qui vous informera des mesures à prendre en fonction de la situation. Le site internet de la préfecture met à disposition la liste des professionnels agréés pour l'élimination des nids de frelons asiatiques ainsi qu'une fiche détaillée reprenant les principales informations sur ce sujet. En 2024, le Département de la Seine-Maritime et la Métropole Rouen Normandie subventionnent la destruction de nids effectuées par un prestataire agréé à hauteur de 30% chacun dans la limite de 100€ des dépenses éligibles (30€ maximum), les deux aides étant cumulables.

Pour en savoir plus sur la réglementation spécifique à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, rendez-vous sur le site internet de la Ville. Pour toute précision ou question, contactez l'accueil de la mairie qui vous dirigera vers le service le plus à même de traiter votre demande.

Stationnement

Hormis les parkings privés de résidences ou de sociétés, **le stationnement est public sur l'ensemble de la commune.** Cela signifie que :

- L'emplacement situé devant votre domicile, sauf cas cités ci-dessus, ne vous appartient pas : chacun est libre de s'y garer,
- Il est interdit de déposer un conteneur à déchets, des cartons ou autres pour "réserver" une place à son usage personnel.

• Règle de stationnement

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'arrêté municipal en date du 19 juillet 1974 le stationnement des véhicules dans la commune répond à la règle du **stationnement unilatéral alterné.**

Ainsi, sauf disposition contraire matérialisée, le stationnement s'effectue dans les conditions suivantes :

- du 1^{er} au 15 de chaque mois : le stationnement est autorisé du côté des numéros impairs des immeubles bordant la rue,
- du 16 au dernier jour du mois : le stationnement est autorisé du côté des numéros pairs.

Le changement de côté s'opère le dernier jour de chacune de ces deux périodes, entre 20h30 et 21h.

• Mise en fourrière

Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police du Maire, bon nombre de **signalements de stationnement gênants ou dangereux** sont signalés en mairie. Devant l'incivilité croissante et le non-respect régulier du Code de la route, tout signalement avéré d'un véhicule ne respectant pas les règles du stationnement sera suivi d'une demande d'enlèvement et mise en fourrière aux frais du propriétaire du véhicule, effectuée auprès du Commissariat de Police d'Elbeuf par les services municipaux.

Vous pouvez signaler en mairie tout stationnement abusif (plus de 7 jours) ou gênant (stationnement sur trottoir, piste cyclable, emplacement réservé, devant une entrée carrossable (y compris celle du propriétaire du véhicule).

• Cartes de stationnement

Les "Carte européenne de stationnement" et "Carte Mobilité Inclusion" (CMI) permettent à toute personne en **situation de handicap** de stationner gratuitement sur toutes les places ouvertes au public.

Pour avoir le droit de s'arrêter ou de stationner sur une place réservée, la carte doit être mise en évidence à l'intérieur du véhicule et fixée contre le pare-brise.

• Stationnement des poids lourds et camping-cars

L'arrêté municipal en date du 27 mai 2019 précise que le stationnement des **poids lourds de plus de 3,5 tonnes*** et **camping-cars** est uniquement autorisé à Saint-Aubin-lès-Elbeuf aux emplacements suivants :

- Pour tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes : Avenue du Docteur Villers : de la voie ferrée au niveau du carrefour (dans le sens Cléon - Saint-Aubin-lès-Elbeuf), et du carrefour jusqu'en limite de commune (dans le sens Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Cléon), rue Joliot Curie, lieu-dit du Port Angot (emplacements matérialisés).
- Uniquement pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes et moins de 7,5 tonnes : un emplacement au niveau du parking de la gare face aux numéros 13 à 17 de la rue de la Pierre Saint Georges (côté voie ferrée).

Le stationnement **avec hébergement** des camping-cars **est interdit**, la ville ne disposant d'aucune aire de camping aménagée à cet effet.

**Ne sont pas concernés par cette mesure : les véhicules des transports publics de voyageurs et taxis, les poids lourds auto-école, les véhicules d'urgence et de secours, de police et de gendarmerie, les véhicules destinés aux personnes handicapées.*

LES DÉCHETS MÉNAGERS

La Métropole Rouen Normandie assure la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des déchets recyclables et des déchets végétaux.

- **Tous les bacs doivent être sortis la veille au soir et rentrés après la collecte.**
- Les semaines comportant un **jour férié**, les collectes sont reportées au lendemain à compter du jour férié.

Les bacs de pré-collecte (bacs à couvercles verts, jaunes et marrons) sont livrés à domicile. Les sacs à déchets sont à récupérer en déchetteries du lundi au vendredi.



Le nettoyage des bacs est à la charge de l'utilisateur.

Pour demander, échanger ou signaler un problème concernant votre matériel de collecte : connectez-vous sur "Montri" ou appelez "Ma Métropole" au 0 800 021 021.

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont à déposer uniquement dans le bac à couvercle vert.

Jour de ramassage : **lundi**.

Les déchets recyclables



Les déchets recyclables sont à déposer dans le bac à couvercle jaune.

Jour de ramassage : **jeudi**.

Le verre

Plusieurs points de collecte sont disponibles à Saint-Aubin-lès-Elbeuf pour la récupération du verre (UNIQUEMENT bouteilles, pots et bocaux en verre SANS bouchon ni couvercle) :

Rue André Gantois ; Impasse du Docteur Pain ; Rue Aristide Briand ; Rue Pierre Saint Georges ; Rue de Verdun ; Résidence du Mal Leclerc ; Avenue Pasteur ; Rue de Cléon ; Rue Gustave Flaubert ; Rue du Maréchal Foch ; Rue de la Résistance ; Rue André Malraux ; Rue Isaac Newton ; Rue des Pommiers ; Rue Marcel Touchard ; Parc Saint Remy (rue Jean Jaurès) ; Port de Plaisance (ruelle Bachelet) ; Rue de Freneuse ; Rue des Acacias ; Rue Hedouin Heullant.

Tous les **autres types de verre** comme le bris de glace, les assiettes, les verres, ... sont à jeter dans vos ordures ménagères (non recyclables).

Les déchets végétaux

Les déchets végétaux sont : les **tontes de gazon**, **feuilles mortes** et **petits branchages** (diamètre inférieur à 1 cm). Les autres déchets (branches, troncs, souches, bordures en bois, terre) sont à déposer en déchetterie.

Les déchets végétaux sont à déposer uniquement dans le bac à couvercle marron en vrac et sans sac. La collecte est limitée à un bac et deux sacs par semaine. Les déchets végétaux peuvent également être déposés dans les déchetteries.

Jour de ramassage : vendredi (collecte hebdomadaire de mars à novembre). Une collecte des sapins exclusivement aura lieu en janvier 2025.

En complément de votre bac marron, des sacs transparents (gratuits) sont mis à disposition par la Métropole. Les sacs sont récupérables en déchetterie (Cléon et Caudebec-lès-Elbeuf) aux horaires d'ouverture sauf le week-end.

Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf par arrêté municipal en date du 6 août 1997.



Des solutions simples (paillage, broyage, compostage...) permettent de transformer ces déchets en ressources pour votre jardin. Retrouvez tous les conseils de jardinage durable sur www.metropole-rouen-normandie.fr/jardinage-durable

Déchets d'équipements électriques et électroniques

L'association "Envie Boucle de Seine" récupère également les **appareils électroménagers** à son dépôt de Saint-Aubin-lès-Elbeuf. Les appareils électroménagers sont rénovés par des salariés en parcours d'insertion encadrés par des techniciens confirmés puis font l'objet d'un contrôle qualité avant d'être remis en vente au magasin à petit prix. Les appareils qui ne sont pas réutilisables sont démontés puis recyclés.

Envie Boucle de Seine - 12 rue de la Marne - 76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Les encombrants

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie, la Métropole met en place pour les particuliers un service de collecte des encombrants.

Les personnes en **habitat collectif** sont priées de s'adresser à leur gestionnaire.

Pour les personnes en **habitat individuel**, un service gratuit est effectué en porte-à-porte sur rendez-vous dans la limite de 2m³ en contactant "Ma Métropole" au 0800 021 021 ou en prenant rendez-vous via l'application "Mon Tri" ou sur le site : www.metropole-rouen-normandie.fr/que-faire-de-vos-encombrants.

A noter : Les encombrants doivent être déposés sur le trottoir la veille au soir du rendez-vous (hors produits dangereux, déchets d'équipements électriques et électroniques, bouteilles de gaz et médicaments). Le numéro communiqué lors de la prise de rendez-vous doit être précisé sur le dépôt.

MÉMO TRI

Pour bien trier et réduire ses déchets, suivez nos



CONSIGNES



ASTUCES

Tous les emballages & tous les papiers

BIEN VIDÉS
NON LAVÉS NON IMBRIQUÉS



UNE SEULE QUESTION À SE POSER, C'EST UN EMBALLAGE : JE LE TRIE !

Boire l'eau du robinet / acheter en vrac et en grands conditionnements / mettre un Stop pub sur sa boîte aux lettres

À TRIER

DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX

SANS EMBALLAGE



À COMPOSTER CHEZ SOI

ÉPLUCHURES, MARC DE CAFÉ, SACHETS DE THÉ, COQUILLES D'ŒUFS, PAPIER ABSORBANT, PLANTES FÂNÉES, HERBES ET FEUILLES, BROYAT

Cuisiner les restes / tondre moins ras / utiliser les végétaux comme ressources au jardin (broyat, paillage)

À TRIER

À DÉPOSER DANS LES COLONNES DE TRI DU VERRE DE VOTRE QUARTIER

Acheter en vrac / choisir des emballages consignés / réutiliser les bocaux

À TRIER

TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES

SECS, PROPRES, MÊME ABIMÉS
EN SAC FERMÉ, CHAUSSURES LIÉES
PAR PAIRE



À DÉPOSER DANS LES COLONNES TEXTILES DE VOTRE QUARTIER

Choisir des vêtements qui dureront plus longtemps / reprendre, customiser / donner les vêtements en bon état à vos proches, aux associations locales ou les revendre

À TRIER

ORDURES MÉNAGÈRES



CE QUI NE SE RECYCLE PAS ET NE SE COMPOSTE PAS

Éviter les produits jetables / cuisiner les restes, congeler et faire attention aux dates de péremption

À JETER

DÉCHETTERIE



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES, AMPOULES, MOBILIER ET MATÉLAS, DÉCHETS VÉGÉTAUX, DÉCHETS DE MES TRAVAUX, DÉCHETS VOLUMINEUX – DÉCHETS DANGEREUX, PNEUS, PILES – LES APPORTER EN DÉCHETTERIES.

Réparer les équipements / donner ou vendre les objets en bon état / à l'achat d'un nouveau meuble, matelas ou équipement, rendre l'ancien en magasin ou à la livraison / opter pour la gestion des déchets au jardin (broyage, compostage)

À TRIER



Contactez le 0800 021 021 pour déposer l'amiante en toute sécurité.

montri

Tous les services déchets de la Métropole réunis dans une application et sur metropole-rouen-normandie.fr/particulier-dechets ou sur appel au 0800 021 021.



Gagnez des récompenses en triant



Consignes de tri



Carte des points de collecte



Calendrier de collecte



Demandes et signalements



Alertes et notifications



Téléchargeable gratuitement:



COP 21
JE M'ENGAGE!
POUR LE CLIMAT

métropole
ROUEN-NORMANDIE

Les autres déchets

Les déchets ne faisant pas l'objet d'une collecte en porte-à-porte (gravats, ferraille, encombrants, déchets électroniques et électriques) sont à déposer en déchetterie.

Les bouteilles de gaz sont à déposer uniquement à la déchetterie de Rouen (quai du Pré aux Loups). Les déchets explosifs, radioactifs ou instables ne doivent pas être mis dans votre poubelle habituelle ni amenés en déchetterie. Si vous détenez ce type de déchet, hautement explosif, ne le manipulez pas et faites appel à une entreprise spécialisée.

Concernant les déchets d'amiante La Métropole Rouen Normandie met en place un dispositif spécial. Il est indispensable de contacter la Métropole au 0800 021 021.

Concernant l'huile de vidange, des points de collecte sont à disposition dans les déchetteries de Cléon et de Caudebec-lès-Elbeuf.

Déchetterie de Cléon

Rue Marie-Louise et Raymond Boucher -
76410 Cléon

Horaires : du lundi au samedi, de 10h à 18h ; le dimanche de 9h30 à 12h30.

Déchetterie de Caudebec-Lès-Elbeuf

Rue de la Chaussée - ZAC du Clos Allard - 76320 Caudebec-lès-Elbeuf

Horaires : du lundi au samedi de 10h à 18h ; le dimanche de 9h30 à 12h30.

A noter : Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

L'abandon et le dépôt sauvage d'ordures (sacs, encombrants) sur la voie publique, même à proximité des bacs ou des colonnes à déchets, sont interdits.

Au-delà de nuisances visuelles et olfactives, le dépôt sauvage pollue le sol, l'eau et peut être dangereux.

Cette infraction peut être sanctionnée par une contravention (amende pouvant atteindre 1 500 €) conformément à la réglementation (code de l'environnement et code pénal).

Pour signaler un dépôt sauvage, vous pouvez contacter Ma Métropole au 0800 021 021.

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Les Services de l'eau et de l'assainissement sont gérés par la Métropole Rouen Normandie.

• Service commercial Elbeuf :

Métropole Rouen Normandie -
Direction de l'Eau - 8 place Aristide Briand - 76500 Elbeuf.

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h (sauf le vendredi : fermeture à 16h30).

• Pour vos renseignements et en cas de problème, contactez "Ma Métropole" au 0800 021 021 (numéro vert).

• Toutes les demandes et réclamations doivent être formulées par écrit et envoyées à : Métropole Rouen Normandie - Le 108 - 108 allée François Mitterrand - CS 50589 - 76006 Rouen Cedex.

LES NUMÉROS UTILES

SERVICES D'URGENCE

- **Police Secours** 17
- **Commissariat de Police d'Elbeuf**
..... 02 76 52 85 00
- **Pompiers** 18
(incendies, urgences médicales)

Urgences médicales

- **SAMU** 15
- **Centre anti-poison**... 02 32 96 35 35
- **Pharmacie de garde** 32 37
- **Médecin de garde** 116-117

- **Hôpital des Feugrais (urgences)**
..... 02 32 96 35 35

Urgences réseaux

- **Urgences Électricité**
ERDF 09 726 750 76
- **Urgences Gaz**
GRDF 0 800 47 33 33
- **Urgences Eau - Assainissement**
Ma Métropole 0 800 021 021

ADMINISTRATIONS - SERVICES DE PROXIMITÉ

Pour connaître toutes les coordonnées et horaires de vos administrations, rendez-vous sur le portail internet du Service Public à <http://lannuaire.service-public.fr>

- **La Poste de Saint-Aubin-lès-Elbeuf**
20 espace des Foudriots 36 31
- **Cimetière municipal**
6, rue de Verdun 02 35 81 01 84
Ouverture du lundi au dimanche :
Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 8h30 à 17h45 ;
Du 1^{er} octobre au 31 mars : de 8h30 à 16h45.
- **Église Saint-Aubin**
Place Jules Ferry
Presbytère : 1 rue Thiers 02 35 77 03 02
- **Allô Service Public** 39 39
- **Métropole Rouen Normandie**
..... 0 800 021 021
Le 108 - 108 allée François Mitterand -
CS50589 - 76006 Rouen Cedex
Pôle de proximité Val de Seine
8 place Aristide Briand - 76500 Elbeuf
- **Préfecture de la Seine-Maritime**
..... 02 32 76 50 00
7 place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex
- **Département de Seine-Maritime**
Cour Clemenceau - Quai Jean-Moulin
76101 Rouen Cedex 1 02 35 03 55 55
- **Région Normandie** 02 35 52 56 00
5 rue Robert Schuman - 76174 Rouen Cedex
- **Maison France Services**
..... 02 35 23 87 87
Rue de la Liberté - 76350 Oissel
- **Maison de la Justice et du Droit**
..... 02 35 77 23 24
27 place de la République - 76500 Elbeuf
*Soutien juridique, médiation et prévention.
Sur rendez-vous, permanences avocat, huissier, greffier,
médiateur familial, écrivain public, notaire, conciliateur de justice, etc. Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le vendredi de 9h à 12h.*
- **CAF d'Elbeuf** 09 69 37 32 30
Rue de la Prairie - 76500 Elbeuf
- **CPAM de Seine-Maritime - Site d'Elbeuf**
Rue de la Prairie - 76500 Elbeuf 36 46

POMPES FUNÈBRES

- **Pompes funèbres Monjanel** - Saint-Aubin
15 rue de la République .. 02 35 77 61 61
- **Pompes funèbres générales** - Saint-Aubin
34 rue de la République .. 02 35 81 05 49
- **Pompes funèbres Roc Eclerc** - Saint-Aubin
30 rue de la République... 02 35 77 30 00
- **Pompes funèbres Closse** - Tourville la Rivière
10 rue Pierre Sémard 02 35 77 58 74
- **Pompes funèbres municipales d'Elbeuf**
28 rue du 1^{er} mai 02 35 78 97 97

EMPLOI

- **France Travail**.....09 72 72 39 49
39 Rue Poussin - 76500 Elbeuf
- **Mission Locale**..... 02 32 96 44 30
25 Rue Camille Randoing - 76500 Elbeuf

- **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi**
P.L.I.E. 02 32 76 69 49

LES PROFESSIONS DE SANTÉ

Médecins généralistes

- **CABINET MÉDICAL Sylvie FABRE-GILLOT**
16 rue de la République 02 35 77 56 35
- **CABINET MÉDICAL**
Éric PAISNEL, Nicolas QUESNOT, Véronique PASKALI-REVIL
59 rue Isidore Maille 02 35 77 12 38
- **GROUPE MÉDICAL FLEMING**
Didier COLNOT, Richard GAUTHIER
7 rue Jean Monnet 02 35 77 16 38
- **CENTRE MÉDICAL PASTEUR**
Valérie GHÉRON, Karine SIMON-LARÈSE
90 rue du M^{al} Leclerc 02 35 78 57 54

Dentistes, chirurgien-dentistes

- **GROUPE DENTAIRE PIERRE FAUCHARD**
Paul BONDARI, Laurent LETELLIER, Charlotte CRENO
24 rue de la République 02 35 77 07 97
- **Ali SLEIMAN**
12 rue Eugène Chevreul 02 35 74 03 05
- **Boris MENZILDJIAN, Mélanie THOMAS**
27 rue du M^{al} Leclerc..... 02 32 82 50 70

Infirmiers

- **Isabelle BELMUDES-ROULLAND, Isabelle DORIVAL, Sophie CHATEL**
38 rue de la Résistance 02 35 77 66 04
- **Mireya MIFTAHOUDINE**
4 rue Isidore Maille..... 06 99 05 69 13

- **Cabinet infirmier Paul Bert**
Laetitia BIVILLE 07 69 20 43 43
Laetitia MABIRE 06 80 58 60 75
Pôle Santé - 9 rue Paul Bert - 1^{er} étage.
- **Cabinet infirmier des Novales**
Laorry MORIN, Naima DJOUMAD, Anne-Laure DELAMARE, Amandine DELABARRE, Jordan EBROUSSARD, Jenny ZAIA
40 rue de la Résistance 06 08 46 09 86

Masseurs, kinésithérapeutes

- **Dominique FACHE, Philippe HENOCQ, Yoann MAILLARD, Clément BRIDA**
Centre commercial Les Novales
36 rue de la Résistance 02 35 78 81 81
- **MAISON PARAMÉDICALE SAINT-AUBINOISE**
Pierre FONTENEAU, Jocelyn OCHIER, Élodie LEBOSQUAIN, Grégory VASSEUR, Hélène BAPTISTA, Haifa ZITARI, Malgorzata LEWICKA, Pauline SIMON, Alice VAN WYNSBERGHE
57 rue Isidore Maille 02 35 87 26 35

Matériel médical

- **AUX DEUX RIVES MÉDICALES**
4 bis rue du M^{al} Leclerc..... 02 35 81 09 16

Orthophonistes

- **Aurélie LAPERT**
59 rue Isidore Maille.....06 14 28 64 15
- **Blandine FRÉMEAUX**
12 rue René HéroixRdv en ligne
- **Laura GNINTEDEMO**
5 espace des Foudriots.....Rdv en ligne

Ostéopathes

- **Améline NOBLESSE**
18 rue de la République 06 89 43 80 62
- **Anne-Laure LACROIX**
26 espace des Foudriots 06 21 49 10 79
- **Olivier Cougourdan**
27 rue Maréchal Leclerc 02 35 87 07 78

Pédiatres

- **Valérie HEURTAUX**
26 espace des Foudriots 02 32 64 60 32

Pharmaciens

- **PHARMACIE AUBINOISE - Mme PREIRA**
9 rue Paul Bert 02 35 77 02 59
- **PHARMACIE des FEUGRAIS - M. EVRERIN**
3 rue des Feugrais 02 35 77 21 98

Podologues

- **Alexandre ÉLIAS**
Centre commercial Les Novales
38 rue de la Résistance 02 35 81 38 17
- **Émilie AUBINEAU-BRICOUT**
18, rue de la République ... 02 35 87 40 17

Psychomotricien

- **Sarah Bendjebara-Blais**
9 rue Paul Bert 07 49 19 06 82

Radiologie

- **GROUPE DE RADIOLOGIE ET ÉCHOGRAPHIE**
9 avenue de l'Europe 02 35 81 32 32
- **IRM DES VALLÉES**
Rue du Docteur Villers 02 35 75 31 10

Réflexologie

- **Ophélie CAQUET**
9 rue Paul Bert 06 03 87 31 95

Sages-femmes

- **Béatrice ALLOUCHERY** 06 08 09 20 58
- **Élodie MOREAU** 07 50 33 12 21
83 rue Aristide Briand
- **Laure PRIEUR**
9 rue Paul Bert 06 68 62 20 43
- **Eve-Marie JOUTEL**
9 rue Paul Bert 06 72 63 37 13

Sophrologie - Hypnose

- **Anne GUERRE** 06 98 02 51 35
18 rue de la République

Vétérinaire

- **CLINIQUE VÉTÉRINAIRE SAINT FRANÇOIS**
Arnaud BOURGERON
2 espace des Foudriots 02 35 74 91 19

Une borne de téléconsultation accessible à tous !

Une borne de téléconsultation médicale est accessible à tous au sein de la résidence "Roze de Seine", 12 rue André Gantois. Cette borne équipée de dispositifs d'auscultation à distance (accessibles dans la cabine d'intimité) est accessible 7 jours/7 de 8h à 20h sans rendez-vous et pour tout patient (enfants, adultes et séniors).

La consultation met le patient en relation avec un médecin généraliste. Pour faire une téléconsultation le patient doit se munir de sa carte vitale et de son téléphone portable pour s'identifier lors de sa 1^{ère} téléconsultation.

Parmi les troubles pouvant faire l'objet d'une téléconsultation : les troubles cardio-vasculaires (hypertension, jambes lourdes, insuffisance veineuse, hémorroïde, vertige / nausée, essoufflement / palpitation) ; les troubles urinaires et uro/gynéco (infection génitale basse, incontinence urinaire, prolapsus, prostatite, ménopause) ; les troubles digestifs (douleur abdominale, brûlure d'estomac, reflux gastrique, vomissement, diarrhée / constipation).



CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL

CHI ELVR - Hôpital des Feugrais
 Standard : 02 32 96 35 35
 Avenue du Docteur Villers
 76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf
 www.chi-elbeuf-louviers.fr
 RDV en ligne sur Doctolib

Services de l'accueil

- Gestion facturation hospitalisés02 32 96 35 64
- Gestion facturation consultations...02 32 96 35 60
- Service social.....02 32 96 35 86

Consultations - Hospitalisations

- Addictologie - Tabacologie (ELISA)
02 32 82 21 24
- Anesthésie.....02 32 96 35 58
- Cancérologie :
 - Gynécologie.....02 32 96 35 23
 - Hépato-Gastro-Entérologie02 32 96 35 71
 - ORL.....02 32 96 35 99
 - Pneumologie02 32 96 35 76
 - Urologie.....02 32 96 35 17
 - Viscérale - vasculaire02 32 96 35 17
- Cardiologie - Soins intensifs - Angiologie
02 32 96 35 68
- Chirurgie Ambulatoire02 32 96 36 24
- Chirurgie Bariatrique (obésité) ..02 32 96 35 17
- Chirurgie Gynécologique02 32 96 35 23
- Chirurgie ORL.....02 32 96 35 99
- Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
02 32 82 21 62
- Chirurgie Urologie-Andrologie..02 32 96 35 17
- Chirurgie Vasculaire-Viscérale ..02 32 96 35 17
- Consultation Douleur02 32 82 21 37
- Consultation Mémoire.....02 32 82 21 69
- Échographie02 32 96 36 41
- Équipe d'Aide aux Victimes de Violence (EMHAVI)
 Maison des femmes.....02 32 96 80 80
- Endocrinologie - Diabétologie ..02 32 96 35 71
- Endoscopies Bronchiques - Explorations
 Fonctionnelles02 32 96 34 87
- Endoscopies et Explorations Fonctionnelles
 Digestives02 32 96 35 71
- Explorations Fonctionnelles Cardiologiques -

- Vasculaires02 32 96 35 68
- Explorations Fonctionnelles Neurologiques
02 32 96 34 81
- Gériatrie (Équipe Mobile d'Évaluation
 à Domicile).....02 32 82 21 69
- Gynécologie Obstétrique02 32 96 35 23
 ou 02 32 96 35 21
- Hépato-Gastro-Entérologie02 32 96 35 71
- Hôpital de jour de médecine02 32 96 23 24
- Hospitalisation A Domicile02 32 82 21 63
- IRM.....02 32 82 21 40
- Laboratoires d'Analyses Médicales
02 32 96 35 09 ou 02 32 96 35 08
- Mammographie.....02 32 82 21 21
- Maternité des Feugrais02 32 96 35 23
- Médecine Gériatrique/SRR.. 02 32 96 39 56/55
- Médecine interne et
 pathologies infectieuses02 32 96 35 71
- Néonatalogie - Pédiatrie.....02 32 96 35 40
- Néphrologie - Hémodialyse02 32 96 23 02
- Neurologie02 32 96 35 71
- Nutrition02 32 96 35 71
- Oncologie médicale02 32 96 35 71
- Pneumologie.....02 32 96 35 76
- Radiologie.....02 32 96 35 39
- Réanimation02 32 96 35 32
- Rhumatologie02 32 96 35 76
- Services de Soins Infirmiers à Domicile
02 35 96 89 89
- Scanner02 32 96 36 41
- Sénologie (maladies du sein)...02 32 96 35 23
- Soins Palliatifs (équipe mobile de soins
 palliatifs)....02 32 82 21 37 et 02 32 96 39 50
- Soins de Suite Gériatrique . 02 32 96 39 55/56
- Soins de Suite - Réadaptation...02 32 96 39 56
- Urgences + UHCD.....02 32 96 35 19
- Urologie02 32 96 35 17

EPHAD Les Collines de Seine

Établissement d'Hébergement pour Personnes
 Âgées Dépendantes
 2, avenue du Docteur Villers
 • Standard02 32 82 78 78

LES TRANSPORTS

LA GARE SNCF

La gare SNCF est située Place du Général de Gaulle à Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Elle permet un accès rapide et direct à Rouen par le TER, ainsi que vers d'autres villes de la région.

Vous retrouverez toutes les informations né-

cessaires à vos déplacements sur www.ter.sncf.com/normandie

Pour tout complément d'information (horaires, tarifs, services), les conseillers Contact TER Normandie vous accueillent au 0 800 801 801 (service et appel gratuit).

LES T.A.E., partenaires du réseau Astuce

Lignes régulières

Ligne A : Saint-Pierre - Cléon (via Saint-Aubin).

Ligne B : Elbeuf - La Londe.

Ligne C : Cléon - Saint-Pierre (via Saint-Aubin).

Ligne F : Saint-Pierre - Oissel (via Saint-Aubin).

Ligne G : La Bouille - Elbeuf.

Ligne I : Tourville - Oissel.

Ligne F9 : Elbeuf - Rouen.

Ligne D1* : Elbeuf - Cléon (via Saint-Aubin).

Ligne D2* : Saint-Pierre - Oissel (via Saint-Aubin).

* Uniquement les dimanches et jours fériés.

Détail des lignes sur : www.reseau-astuce.fr.

Ce service a été mis en place pour les personnes en situation de handicap ne pouvant pas emprunter réseau Astuce. Le transport s'effectue de trottoir à trottoir et à la demande, pour des déplacements privés, professionnels et de loisirs (déplacements médicaux non pris en charge).

Plus d'informations : www.reseau-astuce.fr.

Transport à la demande (ALLOBUS)

Vous pouvez vous déplacer aux horaires de votre choix à l'intérieur d'une même zone ou rejoindre une ligne régulière sur un point d'échange pour effectuer une correspondance du lundi au samedi de 6h30 à 19h30. Possibilité de choisir l'arrêt et/ou l'heure de départ ou d'arrivée.

Inscription jusqu'à 1 heure avant l'heure de départ :

- par téléphone au 02 32 96 51 51 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h ; Fermé le samedi.
- en ligne sur www.reseau-astuce.fr ou sur l'application Allobus.

Transport pour les personnes à mobilité réduite (TPMR)

Le service Handistuce est un service de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite.

Renseignements :

- www.reseau-astuce.fr
- Agence des Mobilités
84 Rue des Martyrs - Elbeuf
Tél. : 02 32 96 51 51
Horaires d'ouverture : *Le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h ; du mardi au vendredi de 09h à 12h30 et de 13h30 à 18h ; le samedi de 09h à 12h30.*

Points de vente des titres de transport

Vente de titres magnétiques agréés pour le rechargement carte Astuce :

- Bar Tabac de la Gare
29 rue Charles Legoupil
- Bar Tabac Le Pas-sage
30 rue du Maréchal Leclerc
- Bar Tabac Le Saint Amour
60 rue Marcel Touchard
- Pressing des Feugrais
3 rue des Feugrais

LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

La commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf est exposée à quatre risques majeurs : deux risques naturels (inondations et effondrement de falaises) et deux risques technologiques (risque industriel et transport de matières dangereuses). Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, il faut être conscient du risque et être prêts à réagir face à des événements éventuels.

Divers supports d'information et d'alerte sont à votre disposition :

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le DICRIM expose les risques majeurs auxquels est exposée la commune ainsi que les moyens de prévention et les dispositifs à suivre en cas d'alerte.

Vous pouvez retirer la brochure à l'accueil de la mairie ou la télécharger sur le site de la Ville à la rubrique "Cadre de vie - Risques".

Les systèmes d'alerte de la population

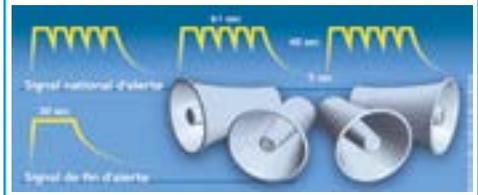
Afin d'être informé au plus tôt de la survenue d'un incident naturel ou technologique, vous pouvez vous inscrire à différents systèmes d'alerte.

- Le système d'alerte communal : envoi de messages vocaux ou SMS pour tout incident survenant à Saint-Aubin (inscription grâce au formulaire en ligne sur le site de la Ville ou auprès de l'accueil) ainsi que via la plateforme IntraMuros (pour smartphone et tablettes, paramétrage d'alertes à définir vous-même).
- Le système d'alerte par SMS de la Métropole qui couvre l'information sur le territoire métropolitain (inscription sur www.metropole-rouen-normandie.fr/

inscription-aux-sms-dalerte-risques).

- Le dispositif "Allo Industrie" mis en place par les industriels (inscription sur le site internet Allo-Industrie ou au 0 805 691 282.)

** Les essais de sirènes sont effectués sur l'ensemble du département le 1^{er} mercredi de chaque mois à 12h.*



L'information sur les risques sanitaires

Pour vous informer sur les risques sanitaires (épidémie, canicule, ...), vous pouvez consulter le site du Ministère des Solidarités et de la Santé sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr>.

Réserve communale de sécurité civile

La réserve communale de sécurité civile est constituée de citoyens volontaires et bénévoles, pouvant être mobilisés par le maire en appui des pouvoirs publics, afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune et assurer la sauvegarde de la population. En cas de crise, la réserve communale peut apporter son soutien aux populations sinistrées en complément des actions engagées par les services municipaux et les services de secours.

Vous pouvez retirer les formulaires d'inscription à l'accueil de la mairie ou les télécharger sur le site de la Ville à la rubrique "Cadre de vie - Risques naturels et technologiques".



CONSEILS DE SÉCURITÉ

Pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier. En cas d'absence, informez vos voisins qui pourront être vigilants.



Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée. N'inscrivez pas votre adresse sur votre trousseau de clés. En cas d'absence, évitez les signes extérieurs prouvant votre absence (boîtes aux lettres pleines, ...).



N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien, agents d'ERDF, du Service des Eaux, de la Police ou de tout autre service public...). Utilisez votre œilleton ou entrebâilleur de porte (chaîne de sécurité) et avant de lui ouvrir vérifiez sa qualité auprès de son entreprise. Dans le doute, appelez au numéro indiqué sur votre facture ou tout autre document pour les autres services publics. Ne placez pas vos objets de valeur dans la pièce où vous recevez ces visiteurs. Si un doute survient après avoir fait entrer un visiteur, notez tous les détails permettant un signalement qui pourra être utile aux forces de police.



Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous en espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire ou par chèque (n'empportez avec vous que les chèques dont vous avez besoin, en prenant soin d'en relever les numéros). N'acceptez en aucun cas de montrer argent, bijoux ou carte de crédit.



Pour vos travaux en intérieur et en extérieur, faites appel à des professionnels reconnus. Méfiez-vous des offres de service trop alléchantes.



Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (https).



Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect. Bénéficiez des opérations "tranquillité seniors" et "tranquillité vacances" : des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifieront. Pour bénéficier de ces services, présentez-vous au Commissariat de Police d'Elbeuf.



Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à appeler le Commissariat de Police au 02 76 52 85 00 ou au 17

Sécurité

• Aide à l'installation de systèmes de protection

Dans le cadre de l'installation de systèmes d'alarme anti-intrusion et/ou de vidéosurveillance dans les habitations individuelles et les commerces, la municipalité peut octroyer une subvention d'équipement allant de 20 à 30%. Les personnes intéressées doivent adresser au maire une demande écrite, accompagnée de trois devis demandés auprès d'installateurs agréés, et cela avant tout engagement de travaux. La subvention est versée après exécution des travaux. **Nous vous rappelons qu'il n'est autorisé que de filmer l'intérieur de sa propriété, il est interdit de filmer la voie publique (y compris le stationnement devant le domicile).**

• Prévention des cambriolages

Le Commissariat de Police d'Elbeuf propose tout au long de l'année une opération "Tranquillité Vacances". Grâce à ce dispositif, les personnes partant en congés peuvent s'inscrire auprès du Commissariat qui, en fonction des dates d'absences signalées, effectuera des passages réguliers au niveau des habitations. Service gratuit. La brochure "Prévenir les Cambriolages", disponible au Commissariat, vous conseillera pour bien protéger votre domicile, ou, en cas d'effraction, à prévenir, réagir et effectuer les bonnes démarches.

• Systèmes de vidéo-protection

Les bâtiments publics sont majoritairement équipés d'appareils de vidéo-protection afin de lutter contre les dégradations et vols.

• Sécurité publique

Le site internet Moncommissariat.fr est dédié à l'accueil, l'orientation et l'information de la population sur les questions de sécurité du quotidien (arnaques sur internet, cyberharcèlement, discriminations, mineurs en danger, opération Tranquillité Vacances, radicalisation, violences sexuelles, sexistes ou conjugales, ...) sans avoir à se déplacer dans les commissariats. Son atout principal : son tchat qui permet d'échanger avec des policiers, par messagerie instantanée, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

avec une prise en charge en moins de deux minutes.

Les personnes victimes d'une infraction contre leurs biens dont l'auteur est inconnu peuvent "pré-déposer" plainte en ligne sur www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr. Sont notamment concernés les vols dans la résidence (principale ou secondaire) et dans le véhicule, les vols de deux roues et de téléphones portables, les dégradations et destructions de biens privés (véhicule, clôture,...), les escroqueries et abus de confiance. Le formulaire en ligne vous permettra de gagner du temps et d'obtenir un rendez-vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de votre choix afin d'y signer votre plainte.

Troubles du voisinage

Si vous êtes victime d'un trouble du voisinage (nuisances sonores, odeurs, ou constructions gênantes,...) et que les démarches amiables auprès de votre voisin sont infructueuses, vous pouvez prendre rendez-vous avec le conciliateur de justice. Son rôle est de rechercher et parvenir à trouver une solution susceptible de convenir aux deux parties, respectant la loi et faisant cesser le trouble anormal.

Le conciliateur assure des permanences en mairie de Saint-Aubin. Pour prendre rendez-vous, contactez l'accueil de la mairie soit en vous rendant sur place soit en téléphonant au 02.35.81.01.84.

Médiation

Aide aux victimes de problèmes pénaux :

- **AVIPP** 02.35.70.10.20
1 rue Guillaume le Conquérant - 76000 Rouen

Médiation familiale :

- **Trialogue** 02.32.08.07.12
65 rue des Bons Enfants - 76000 Rouen

Violences intra-familiales :

- **PAVIF** 02.35.71.26.01
19 rue A. Carrel - 76000 Rouen

Violences conjugales :

- **Accueil Solidarité de l'Agglomération Elbeuvienne (ASAE)** 02.35.37.35.97
78 rue des Martyrs - 76500 Elbeuf

Violences aux femmes :

- **Stop-violences** 3919

LA PETITE ENFANCE

MULTI-ACCUEIL LA PARENT'AISE,

Située au cœur du quartier des Novales, le multi-accueil communal "La Parent'aise" accueille vos enfants âgés de 10 semaines à 5 ans révolus en mode régulier (crèche) ou ponctuel (halte-garderie).

La Parent'Aise offre un espace spécialement étudié et aménagé par une équipe pluridisciplinaire dans le but d'offrir un lieu convivial, ludique et agréable qui favorise l'éveil, l'épanouissement, l'autonomie et la socialisation des jeunes enfants.

Diverses activités en alternance avec des temps de jeux libres sont proposées aux enfants : ateliers de motricité, peinture, pâte à modeler, ...



INSCRIPTIONS

Le jour de l'inscription, munissez-vous d'un justificatif de domicile, du livret de famille, d'un certificat médical d'admission, d'une attestation de responsabilité civile et de votre numéro d'allocataire CAF afin de déterminer le tarif horaire.

Une période d'adaptation obligatoire sera mise en place.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter directement la structure.

Infos complémentaires :

- Les repas, goûters et couches sont à fournir par les parents.
- Fermetures annuelles en août et entre Noël et le Nouvel An.

- Capacité d'accueil : 20 places.

- ▶ **10 places en accueil régulier** de 8h à 18h : l'accueil est régulier et définit dans un contrat. Pour les places en mode "crèche", la priorité est donnée aux parents qui travaillent tous les deux en fonction des places disponibles.
- ▶ **10 places en mode "halte-garderie"** de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h : l'accueil est occasionnel selon les besoins des parents. Les créneaux horaires sont à réserver d'un mois sur l'autre.



Multi-accueil La Parent'aise

6B rue André Malraux

- **Téléphone** : 02 35 87 50
- **Horaires** : Du lundi au vendredi, de 8h à 18h.

LES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

- **MAM les p'tits Schtroumpfs** 
5 chemin des Feugrais
Contact :02 35 33 05 83
ou vanessap27@bbox.fr

- **MAM Éclats de Rires** 
4 rue de Verdun
Contact : sur place ou par e-mail
à : mam.eclats.de.rires@gmail.com



Le Portail Famille mis en place par la municipalité a pour vocation de faciliter de nombreuses démarches dans les domaines de la restauration scolaire, de l'accueil de loisirs, des activités périscolaires, des haltes-garderies, ...

Le Portail Famille vous permet d'inscrire vos enfants à la restauration scolaire, de visualiser leur présence aux différentes activités, de les inscrire aux sessions de vacances au centre de loisirs L'Escapade, de payer en ligne votre facture mensuelle ou encore, de consulter les actualités (dates limites de paiement et de réservation, menu des cantines, dates d'inscription dans les écoles, etc.).

Ce service est accessible 24h/24 et 7 jours/7 depuis votre téléphone, tablette ou ordinateur.

Pour plus de renseignements (aide aux démarches d'inscription, de réservations et de paiement), contactez le régisseur du Portail famille, à l'accueil de la mairie, par e-mail à portailfamille@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr ou au 02.35.81.01.84.

LA VIE SCOLAIRE

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration est assurée par des cuisiniers municipaux. Les menus, établis par les équipes de restauration, sont contrôlés par la diététicienne.

L'inscription et les réservations se font à l'année sur le portail famille (<https://portail-sae.ciril.net>). Les parents peuvent réserver les jours de présence de leur(s) enfant(s) avec la possibilité de modifier la réservation annuelle jusqu'au mardi soir pour la semaine suivante.

Afin de garantir l'équité des services proposés, la capacité financière des familles est prise en compte pour la facturation, déclinée en six tranches selon le quotient familial. Le tarif applicable est déterminé lors de l'inscription.

Pour toute aide aux démarches d'inscription et/ou de réservation, contactez la mairie au 02.35.81.01.84 ou à portailfamille@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

Le début des vacances a lieu à la fin des jours indiqués et la reprise des cours le matin des jours indiqués.

- Rentrée scolaire des élèves : lundi 2 septembre 2024
- Vacances de la Toussaint : du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024
- Vacances de Noël : du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025
- Vacances d'hiver : du samedi 8 au lundi 24 février 2025
- Vacances de printemps : du samedi 5 au mardi 22 avril 2025
- Vacances d'été : samedi 5 juillet 2025

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

ÉCOLES MATERNELLES

École maternelle Maille et Pécoud

7 rue de la République
Téléphone : 02 35 77 16 96
Directeur : M. LE LOARER

École maternelle Marcel Touchard

6 rue Bachelet Damville
Téléphone : 02 35 77 25 46
Directrice : Mme CZERNIAK

École maternelle André Malraux

25 rue de la résistance
Téléphone : 02 35 81 02 82
Directeur : M. CORDELIER

École maternelle privée Saint-Joseph

1 rue Henri Wallon
Téléphone : 02 35 77 24 43
Directeur : M. PICARD

Inscriptions dans les écoles

Pour inscrire votre enfant, vous devez prendre rendez-vous avec le Service Éducation de la Mairie. Pièces demandées : livret de famille, justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture E.D.F., téléphone fixe, loyer, etc.), carnet de santé de l'enfant, dernière attestation CAF (pour le quotient familial) et, le cas échéant : avis de non imposition N-1 ; jugement de divorce.

Cette première démarche a lieu généralement en mars et vous permettra d'obtenir le "récépissé d'admission scolaire" qui vous sera demandé par le directeur de l'école concernée lors de l'inscription (à partir de mars, selon les écoles).

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

École élémentaire Paul Bert & Victor Hugo

Esplanade de Pattensen
Téléphone : 02 35 77 23 53
Directrice : Mme BOULY

École élémentaire Marcel Touchard

8 rue Bachelet Damville
Téléphone : 02 35 77 31 75
Directeur : M. DEMANDRILLE

École élémentaire André Malraux

23 rue de la Résistance
Téléphone : 02 35 81 04 78
Directrice : Mme MOUCHEL

École élémentaire privée Saint-Joseph

1 rue Henri Wallon
Téléphone : 02 35 77 24 43
Directeur : M. PICARD

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Collège Arthur Rimbaud

4 rue Bachelet Damville
Téléphone : 02 35 77 08 15
Principale : Mme KREMPP



LE TEMPS SCOLAIRE

Les élèves des écoles maternelles et élémentaires de Saint-Aubin-lès-Elbeuf ont cours quatre jours par semaine : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIFS

La Ville de Saint-Aubin met en place différentes activités pendant les temps périscolaires. Pour inscrire vos enfants aux activités périscolaires, vous devez les inscrire directement via le Portail famille (<https://portail-sae.ciril.net>). Vous avez la possibilité de modifier vos réservations annuelle directement depuis votre espace personnalisé jusqu'au mardi soir de la semaine précédente. La tarification est appliquée en fonction du quotient familial.

Pour toute aide aux démarches d'inscription et/ou de réservation, contactez la mairie au 02.35.81.01.84 ou à portailfamille@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr.

- **La garderie du matin**

Le matin, un service de garderie est assuré dans chaque établissement par du personnel communal qualifié.

- **Horaires de la garderie du matin** : de 7h30 à 8h20.

- **Les activités du soir**

Chaque soir, des activités adaptées sont proposées aux enfants des écoles maternelles et des écoles élémentaires. Les enfants peuvent choisir la même activité ou un panaché d'activités par soir de la semaine.

- **Horaires des activités du soir** : à partir de 16h30. La fin des activités est au maximum à 18h.

Les élèves des écoles maternelles peuvent profiter d'activités ludiques encadrées par des animateurs : jeux de société, jeux dans la cour, jeux symboliques (coin voiture, dinette...), jeux de construction, activités manuelles, activités autour du livre (contes et comptines, lecture libre), ...

Les élèves des écoles élémentaires peuvent participer à l'accompagnement scolaire et/ou aux activités récréatives.

- L'accompagnement scolaire

La Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf propose un service d'accompagnement scolaire s'adressant aux enfants des écoles élémentaires.

L'objectif est d'accompagner les enfants dans la réalisation de leurs leçons et de leur proposer des activités favorisant les apprentissages scolaires. Cette activité est proposée au sein du périscolaire avec un encadrement adapté.

- Les activités récréatives

Parmi les activités proposées par la Ville : jeux de société, jeux de cour, sports, art plastique, théâtre, activités manuelles, ...

Portail famille : 24h/24, 7j/7 : <https://portail-sae.ciril.net>

LES STRUCTURES DE LOISIRS JEUNESSE

ACCUEIL DE LOISIRS L'ESCAPADE

L'accueil de loisirs propose de nombreuses activités aux enfants tous les mercredis de 9h à 17h et durant les périodes de vacances scolaires.

Les enfants bénéficient d'ateliers, de coins jeux et espaces de loisirs permanents. Selon leur âge, diverses activités et sorties leur sont proposées. Pendant les vacances d'été, des mini-séjours sont organisés.

L'Escapade accueille les enfants scolarisés dès 3 ans après inscription auprès du service jeunesse de la mairie. Une garderie fonctionne de 7h30 à 9h et de 17h à 18h.



3 - 12 ans

L'Escapade

- Rue Bachelet-Damville
- **Téléphone** : 02 35 77 54 78 (les mercredis et vacances scolaires) ou 02 35 81 75 52 (les autres jours).

ESCAP'ADOS

La structure jeunesse "Escap'Ados" est ouverte aux jeunes de 11 ans (scolarisés en 6^{ème}) à 17 ans. Les animateurs assurent l'encadrement d'activités variées : ateliers manuels, cuisine, jeux collectifs, etc. selon les propositions des jeunes. Les ados profitent également d'espaces spécialement aménagés : coin musique, informatique, vidéo, détente, jeux de société, loisirs créatifs,...



11 - 15 ans

Escap'Ados

- Accès par le 6C, rue A. Malraux
- **Tél.** : 02 35 81 42 46
- **Horaires** : Quelques vendredis de l'année pour des animations spéciales ; Vacances scolaires : du lundi au vendredi : 9h30-12h et 13h30-18h et soirées thématiques.

ESPACES PUBLICS SPORT & LOISIRS

Aires de jeux :

Parc Saint Rémy (rue Jean Jaurès)
Gare SNCF (rue Charles Legoupil)
Quartier des Novaless (rue des Novaless)

Plateaux sportifs :

Quartier des Novaless (rue des Novaless)
Quartier Mairie (rue Prévost)

Et : Complexe Jules Ladoumègue : tennis et piste d'athlétisme en accès libre.

LES JEUNES ADULTES



Contrat Étudiant de Saint-Aubin

Le Contrat Étudiant de Saint-Aubin (CESA) est un dispositif d'aide financière qui s'adresse aux jeunes Saint-Aubinois âgés de moins de 26 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire et qui poursuivent leurs études post-baccalauréat.

Cette aide, pouvant aller de 500 à 1 500 €, est soumise à certaines conditions de ressources.

Les étudiants intéressés peuvent retirer un dossier auprès du Service Éducation du 2 au 27 septembre. Dépôt des dossiers complétés au plus tard le jeudi 10 octobre.

Recensement

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leurs 16 ans (fournir le livret de famille, la carte d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois). Une attestation de recensement leur sera remise.

Inscription sur les listes électorales

À 18 ans, l'inscription sur les listes électorales est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans. Pour voter, le jeune doit avoir au moins 18 ans la veille du scrutin. L'inscription est possible toute l'année. Pour voter à une élection, l'électeur doit être inscrit au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le scrutin.

Attention : En cas de changement de domicile entre 16 ans et 18 ans, vérifiez que vous êtes bien inscrit en contactant la mairie.

Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Avant l'âge de 18 ans, les jeunes doivent participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) à l'issue de laquelle leur sera remis un Certificat de participation.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est exigé pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (C.A.P., B.E.P., BAC, permis de conduire...).

Auto-école
Code en 5 jours
AAC dès 15 ans

CES permis

LE PERMIS A UN EURO PAR JOUR

Mardi, jeudi, samedi
de 10h à 12h
et du lundi au vendredi
de 15h à 19h

02.35.77.41.00
44 B rue du Maréchal Leclerc - Saint-Aubin-lès-Elbeuf

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le C.C.A.S. est un établissement public administratif à part entière, doté d'une autonomie financière et administré par un Conseil d'Administration, composé paritairement d'élus et de représentants de la société civile.

C'est un lieu d'information, d'écoute et d'accompagnement pour tout Saint-Aubinois ayant besoin de conseils, d'aide ou d'orientation que ce soit dans les domaines socio-familial, professionnel et/ou financier.

Le C.C.A.S. est composé de trois services : le pôle "Social et Logement", le pôle "Rencontr'Aînés" et le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D.).

Service social

Deux travailleurs sociaux diplômés reçoivent les Saint-Aubinois :

- En **mairie** : sur rendez-vous
- Au **Trait d'union** (espace de vie sociale) : tous les jeudis matins sur rendez-vous de 9h à 11h et de 11h à 12h sans rendez-vous.

Dans le cadre des **missions légales obligatoires** :

- L'**aide sociale** avec la pré-instruction, avant envoi à l'autorité chargée de statuer sur la demande, le Conseil Départemental de Seine-Maritime (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Complémentaire Santé Solidaire), la Maison Départementale des Personnes handicapées (M.D.P.H.), la CAF, la Mission Locale, Pôle Emploi, les collectivités territoriales locales.
- La **domiciliation administrative**, qui permet à toute personne sans domicile stable de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier et surtout accéder à ses droits et prestations et remplir certaines obligations.
- **Toute autre forme de difficultés sociales** (séparation, accès au logement, ...) et / ou de **problématiques liées à la santé**,
- L'**accompagnement** en qualité de référent de personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.),
- La réalisation d'une **analyse des besoins sociaux**, véritable outil de diagnostic sociodémographique, qui a lieu à chaque mandature.

Et dans le cadre de ses **missions facultatives** :

- Les **aides financières** : aide alimentaire et aide sur factures
 - L'**accompagnement social** : aide administrative, ouverture de droits (CAF, CPAM, Pôle Emploi, Allocation Personnalisée d'Autonomie...), précarité locative et énergétique, dossier retraite, ...
 - Les **actions collectives** et/ou **ateliers**, en partenariat avec des associations ou institutions locales, comme le **jardin partagé**, co-piloté avec le Pôle Rencontr'Aînés sur les parcelles réservées à la mairie, ou l'**atelier tricot / crochet**, co-animé avec le Trait d'Union en partenariat avec la résidence Roze de Seine.
- La finalité de ces ateliers et actions collectives est avant tout de proposer un temps d'accueil, de convivialité et de lien social, propice à rompre l'isolement et la solitude, ou tout simplement pour

- faire des rencontres, et ce, en faveur de tout Saint-Aubinois qui souhaite s'y investir ponctuellement ou sur la durée.
- **l'accès aux soins**, grâce au partenariat entre la Commune et l'Association

Actiom, groupement de mutuelles, qui permet de faire bénéficier les administrés d'une complémentaire santé nationale au meilleur tarif (permanences en Mairie).

"Ma Commune Ma Santé", une complémentaire santé communale

La Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et son CCAS ont signé un partenariat avec l'association ACTIONM afin de permettre aux Saint-Aubinois de profiter du dispositif "Ma Commune Ma Santé".

L'objectif de "Ma Commune Ma Santé" est d'assurer au plus grand nombre la prise en charge des soins de santé en faisant bénéficier les administrés d'une complémentaire santé nationale négociée au meilleur tarif auprès de différentes mutuelles.

Tous les Saint-Aubinois peuvent ainsi bénéficier d'une mutuelle collective à adhésion facultative et à un coût optimisé. Elle concerne l'ensemble de la population : jeunes sans emploi, chômeurs, seniors, commerçants, artisans, agriculteurs, professionnels libéraux, ou plus généralement toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'Accord National Interprofessionnel et souhaitant améliorer sa couverture maladie complémentaire.

L'adhésion se fait sans questionnaire de santé, sans limite d'âge et est personnalisable.

Renseignements / horaire des permanences : contactez le CCAS au 02.35.81.96.66



Logement

Un agent administratif réceptionne votre demande de logement, l'enregistre informatiquement et si un logement est disponible sur notre contingent municipal, il proposera votre candidature lors des commissions d'attribution auxquelles il participe.

En cas de nécessité ou de besoin, l'équipe du CCAS peut faire de la médiation locative entre vous et votre bailleur, et tenter ainsi d'améliorer votre situation locative.

- **Le contingent communal de logements sociaux**

Au regard du soutien financier apporté lors des constructions de logements, la Ville bénéficie d'un certain nombre de logements sociaux qui lui est "réservé", c'est ce qu'on appelle communément le "contingent communal".

Pour déposer une demande, vous devez :

- retirer un dossier auprès du guichet unique de la mairie ou sur le site de la mairie,
- déposer ou adresser par courrier votre demande dûment complétée accompagnée des pièces justificatives au guichet unique

de la mairie. Votre demande sera traitée par le C.C.A.S.

Pensez à renouveler votre demande tous les ans.

- **Les bailleurs sociaux présents à Saint-Aubin-lès-Elbeuf**

Le nombre de logements du contingent communal étant faible, vous devez obligatoirement déposer votre candidature sur www.demande-logement-social.gouv.fr. Votre candidature sera enregistrée et consultable par les bailleurs sociaux.

- **Résidences Groupe Blin, Groupe Lamboy, Parc Saint Rémy, 25 rue de la République, 27 rue du Marechal Leclerc, Les 99 maisons, Îlot Gambetta, 1 rue Raspail, Les Catalpas, Les HautesNovalles, Les Teinturiers, Immeuble Cabu :**

EBS Habitat (ex. H.L.M. d'Elbeuf)

4 cours Carnot - B.P. 315
76503 Elbeuf cedex
Tél. 09 69 39 29 45

- **Résidences Les Novalles, Hôtel de Ville, Les Foudriots, Boucles de Seine :**

HABITAT 76

112, boulevard d'Orléans
76040 Rouen cedex 1
Tél. 09 70 82 80 76

- **Résidence Le Bois Landry :**

3F Normandie (ex *Immobilière Basse-Seine*)

139 rue Grande
27100 Val-de-Reuil
Tél. 02 77 07 80 00

- **Immeubles Narcisses et Œillets, Immeuble Wolinski, Les Amarelles :**

FOYER STÉPHANAIS

42 avenue Ambroise Croizat - B.P. 20
76801 Saint-Étienne-du-Rouvray
Tél. 02 32 91 93 20

- **Résidence Les Sablons :**

CDC HABITAT (ex *ADOMA*)

20 boulevard de l'Europe
76000 Rouen
Tél. 09 72 67 67 90

- **Clos Olivier, Villa Olivier, Rue de la Marne :**

LOGEAL

387 rue Pierre Mendès-France
76300 Sotteville-lès-Rouen
Tél. 02 32 81 55 10

- **Lutte contre l'habitat dégradé**

La Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf participe au dispositif de lutte contre l'habitat dégradé, coordonné par le Département de Seine-Maritime dans le cadre de son plan d'action pour le logement.

Si vous êtes locataire, vous avez la possibilité de signaler auprès du service juridique de la Mairie tout désordre sanitaire ou risque de sécurité dans votre logement.

L'état de votre logement sera évalué, éventuellement au moyen d'une visite, et vous serez conseillé et accompagné dans vos démarches visant à remettre votre logement en conformité avec les différentes normes d'habitabilité.

- **Permis de louer**

Depuis 2021, pour contribuer à maintenir une offre de logements décents, les propriétaires bailleurs souhaitant louer leur bien dans certains secteurs de Saint-Aubin-lès-Elbeuf doivent obtenir une "Autorisation Préalable à la Mise en Location" pour tout nouveau locataire.

Secteurs concernés et renseignements auprès de la mairie (service urbanisme) ou sur le site internet de la Ville, rubrique "Au quotidien" "Le Logement".



Rencontr'Aînés



À partir des différents diagnostics locaux mettant en exergue les besoins de la population des séniors, la coordinatrice de ce pôle propose et organise différentes animations pour les Saint-Aubinois. Parmi celles-ci :

- Des **après-midis Jeux** à la ludothèque, tous les jeudis de 14h à 17h.
- Des **ateliers informatiques** visant à diminuer la fracture numérique :
 - Formation, initiation ou perfectionnement pour maîtriser l'utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette : tous les lundis de 14h à 17h, (hors vacances scolaires) à la Médiathèque L'Odyssée, en partenariat avec l'association AGIR Abcd et le soutien financier de la Conférence des Financeurs. Mise à disposition possible de matériel.
 - Visites à domicile de la Coordinatrice pour une guidance à l'utilisation du numérique pour les seniors qui ne sont pas en capacité de se déplacer (utilisation de leur propre matériel).
- Le **Téléphon'Age**, qui consiste à assurer une veille téléphonique, auprès de toute personne âgée de plus de 60 ans demandeuse, au regard de sa perte d'autonomie et/ ou de son isolement. Si vous êtes dans cette situation ou si vous connaissez dans votre entourage une personne qui pourrait être concernée, n'hésitez pas à contacter le CCAS.
- L'organisation du **voyage des séniors**, du **repas des Aînés** et du **colis de Noël**, en partenariat avec les services de la Mairie. *Si vous prenez 67 ans dans l'année, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire.*
- La gestion du "**Fichier des personnes vulnérables**", registre nominatif et confidentiel visant l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès de personnes (de 65 ans et plus, ou de plus de 60 ans inapte au travail ou atteintes d'un handicap) qui y sont inscrites volontairement en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le Préfet (canicule, grand froid, épidémie...).

C.C.A.S.

Téléphone : 02 35 81 01 84

E-mail : ccas@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (accueil en Mairie).

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Le C.C.A.S. propose aux personnes âgées et/ou handicapées une équipe de professionnel(le)s pour les aider à effectuer les gestes quotidiens de la vie.

Ce service est ouvert tous les jours, y compris les jours fériés et les dimanches, de 7h à 20h, assurant notamment les remplacements durant les congés annuels ou en cas de maladie.

La gestion des plannings ainsi que la facturation sont assurées par la coordinatrice des interventions à domicile et la gestionnaire administrative et financière.

Le rôle des auxiliaires de vie

Le C.C.A.S. emploie une vingtaine d'Auxiliaires de vie, agents sociaux titulaires de la fonction publique territoriale ou contractuels.

Ces professionnel(le)s, en grande majorité titulaires du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale, repèrent les potentialités de la personne accompagnée, ainsi que ses besoins et ses attentes.

Un accompagnement adapté est alors mis en œuvre, répondant, à la nécessité soit de faire à sa place lorsque le bénéficiaire est manifestement dans l'incapacité d'agir seul, soit de l'aider à faire.

Régulièrement, des réajustements et des réévaluations ont lieu en s'assurant du consentement de la personne et de son implication à toutes les phases du projet individualisé, et en collaboration avec l'encadrement.

Outre ses missions techniques, l'Auxiliaire de vie assure un soutien à la personne accompagnée.

Il/Elle veille à sa sécurité, à son bien-être physique et moral, il/elle écoute et discute avec la personne accompagnée afin de la stimuler intellectuellement et psychologiquement.

Les missions des auxiliaire de vie

L'auxiliaire de vie aide les personnes à effectuer les gestes quotidiens de la vie :

- aide aux soins d'hygiène et à l'habillement,
- aide à la préparation et à la prise des repas,
- aide aux transferts (se lever, se coucher, s'asseoir),
- aide aux courses dans le quartier,
- aide au maintien des relations entre la personne et son environnement,
- prévention des risques d'isolement
- aide aux démarches administratives,
- accompagnement aux déplacements extérieurs, selon le Plan d'Aide établi
- soutien et stimulation de la personne par des activités,
- travaux ménagers courants (nettoyage, entretien, lavage et repassage du linge,...).

Le coût de la prestation d'auxiliaire de vie

L'auxiliaire de vie n'est pas le/ la salarié(e) de la personne âgée. Professionnel(le) diplômé(e), il/elle dépend du C.C.A.S., qui organise son travail et assure sa rémunération.

Tout Saint-Aubinois peut solliciter une

évaluation de ses besoins à son domicile, réalisée par le S.A.A.D.

Une prise en charge financière des heures est possible par les caisses de retraite ou les mutuelles, avec une participation de la personne fixée en fonction de barèmes

nationaux, révisables une fois par an.
De plus, le Département de Seine-Maritime accompagne les personnes âgées et atteintes d'un handicap par le biais de :

- **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** : allocation destinée à toute personne âgée de 60 ans et plus se trouvant dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liés à son état physique ou mental,
- **la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)** : aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la

perte d'autonomie des personnes handicapées. Cette prestation couvre les aides humaines et les aides matérielles (aménagement du logement et du véhicule).

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Pour tout renseignement, une permanence sur rendez-vous est assurée deux demi-journées par semaine après contact avec le CCAS.

Téléphone : 02 35 81 01 84

E-mail : saad@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Le service de Télé-Assistance

Le service de Télé-Assistance permet de répondre à l'urgence médicale et de rompre l'isolement via la fourniture et l'installation de transmetteurs à porter sur soi. Le C.C.A.S. a signé une convention de partenariat avec Mondial Assistance. Les dossiers d'inscription sont traités par le C.C.A.S. qui gère aussi la facturation mensuelle. Tout Saint-Aubinois peut adhérer à ce contrat.

En période de fortes chaleurs ou de canicule

- Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...**
Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

A Saint-Aubin-lès-Elbeuf, je me fais recenser en remplissant le coupon disponible auprès du CCAS ou en téléphonant au 02.35.81.01.84.

Ce recensement concerne les personnes vulnérables (personnes âgées, isolées, handicapées) qui bénéficieront ainsi d'un suivi particulier en cas de déclenchement du Plan Canicule.

LES ASSOCIATIONS POUR LES AÎNÉS

CLIC-repèr'âge

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique est une association à destination de toutes personnes de 60 ans et plus et de leur entourage. Le CLIC travaille avec l'ensemble des professionnels, des institutions, de l'hôpital et des associations locales afin de répondre à vos demandes. Les services du CLIC-repèr'âge sont gratuits.

Missions

Vous souhaitez obtenir un renseignement, un conseil, une aide administrative, une évaluation de votre situation... L'équipe du CLIC-repèr'âge vous accueille pour :

- Informer, de manière personnalisée, sur l'ensemble des dispositifs en faveur des personnes âgées (accès aux droits, aides et prestations, services de maintien à domicile,

offre de soins, structures d'accueil, aides financières, mesures de protection, loisirs...).

- Orienter vers les services ou professionnels compétents en fonction de votre situation.
- Évaluer avec vous, vos besoins et élaborer ensemble un plan d'accompagnement respectant votre projet de vie et mobilisant les ressources et compétences disponibles.
- Coordonner l'action des différents professionnels.

CLIC Repèr'âge

6, rue des Droits de l'Enfant
76500 ELBEUF

- Horaires (avec ou sans rendez-vous) : Les lundis, mardis et jeudis : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ; le mercredi de 13h30 à 17h ; le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.
- Téléphone :02 35 78 90 90
- E-mail : clicperage@gmail.com

ALMA 76-27

L'association ALMA 76-27 répond aux alertes pour maltraitances de personnes adultes en situation de vulnérabilité et assure des interventions de sensibilisation sur ce thème.

- **Permanences d'écoute pour les alertes :** Mercredi de 15h à 18h et jeudi de 9h à 12h au 09 51 01 03 43
- **Secrétariat :** Tél. 02 35 03 27 34
- **E-mail :** asso.alma76@gmail.com

HYPNOSE THÉRAPEUTIQUE • RELAXATION



LA VOIX DE L'HARMONIE

Sevrage tabagique, gestion du poids, addictions, stress, anxiété, troubles du sommeil, confiance en soi, ...

Sur rendez-vous
Anne Guerre 06 98 02 51 35

18, rue de la République - 76410 St-Aubin-lès-Elbeuf
www.lavoixdelharmonie.fr



Tournage / Fraisage
Rectifications / Mortaisage
Affûtage / Mécanosoudure

Tél. : 02 35 77 01 83

9 rue Nivert - BP 36 - 76410 St-Aubin-lès-Elbeuf
Fax : 02 35 77 00 82 - mgck@orange.fr

LE CENTRE MÉDICO-SOCIAL (C.M.S.)

Le Centre Médico-Social est installé au 22, espace des Foudriots. Les missions de service public assurées par le Département de Seine-Maritime au titre de l'Action Médico-Sociale au CMS sont :

L'accueil du public

L'accueil du public est assuré par une secrétaire médico-sociale de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h. Tél. 02.35.77.49.75.

- **Permanence des assistantes sociales** : sur rendez-vous.
- **Permanence de la puéricultrice** : mardi après-midi sur rendez-vous.
- **Consultation du médecin de PMI** : sur rendez-vous : lundi ou vendredi.

L'action sociale

Le CMS s'adresse aux personnes en difficulté afin de les aider à développer ou retrouver leur autonomie. Ces missions sont assurées par deux assistants sociaux de secteur et une conseillère en économie sociale dans les domaines suivants :

- l'accès aux droits,
- l'accompagnement budgétaire, la protection des adultes vulnérables, les aides financières,
- l'insertion sociale et socio-professionnelle des bénéficiaires du RSA,
- la prévention et la protection de

l'enfance,

- l'aide à l'entrée ou au maintien dans le logement,
- l'aide sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

La santé

Missions assurées par un médecin et une puéricultrice :

- la Protection Maternelle et Infantile : protection de l'enfance, consultations et vaccinations gratuites des enfants jusqu'à 6 ans, actions de prévention à domicile, bilan de santé des enfants de 4 ans en écoles maternelles, agrément des assistantes maternelles;
- les vaccinations gratuites des enfants de plus de 6 ans et des adultes.

Permanences des partenaires sociaux

- **CARSAT** : tous les mercredis matins.
- **Plan Local pour l'Insertion à l'Emploi (PLIE)** : un mardi matin par mois.
- **Action Tutélaire des Majeurs Protégés (ATMP)** : sur rendez-vous au 02 76 51 79 00.

**VOTRE RÉSIDENCE SERVICES
SENIORS DOMITYS
À DÉCOUVRIR PRÈS DE CHEZ VOUS**

RÉSIDENCE LA ROZE DE SEINE
12 RUE ANDRÉ GANTOIS
SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF

02 79 97 02 00 ou domitys.fr

Ouverte 7j/7 de 8h à 20h



DOMITYS
vivre l'esprit libre

DOMITYS SAS au capital de 1 000 000 € - RCS Paris B 488 701 434 - Document non contractuel - info@domitys.fr - 0172

ANIMATION DE LA CITÉ

Le calendrier des manifestations est publié tous les deux mois dans le magazine municipal ActuaCité, consultable sur le site internet de la Ville ou sur l'application Intramuros.

L'accueil des nouveaux arrivants

Chaque année en automne, les nouveaux Saint-Aubinois sont conviés à une présentation des grands projets et des principales caractéristiques de la commune.

Cette année, **les nouveaux arrivants sont invités le lundi 28 octobre à 18h30 à l'Hôtel de Ville.**

Le concours des maisons et balcons fleuris

Les Saint-Aubinois souhaitant participer activement à l'embellissement de la cité peuvent participer au concours municipal des "Maisons et balcons fleuris" organisé chaque année.

Les inscriptions sont reçues en Mairie par le Secrétariat du Maire, du 15 avril au 15 mai.

Remise des prix 2024 : jeudi 17 octobre à 18h30 à l'Hôtel de Ville.

Les remises des médailles du travail

Les personnes ayant assuré une activité professionnelle pendant un minimum de 20 années peuvent demander à recevoir la médaille du travail à l'échelon correspondant à la durée de leur activité (argent : 20 ans ; vermeil : 30 ans ; or : 35 ans ; grand or : 40 ans). En novembre, la municipalité reçoit les Saint-

Aubinois médaillés du travail pour leur remettre leur distinction.

La demande se fait exclusivement en ligne sur le site : www.demarches-simplifiees.fr.

Les médaillés seront reçus le vendredi 15 novembre à 18h30 à l'Hôtel de Ville.

La location de salles

Seule la salle Jean Thommeret, située 7 rue Gantois, peut être louée par les particuliers pour des réunions ou des événements familiaux. Seule une musique d'ambiance y est tolérée.

Elle dispose de tables et chaises pour une capacité de 49 personnes, de deux réfrigérateurs, d'un micro-onde et d'un point d'eau (pas de cuisine ni de vaisselle).

- Pour louer cette salle, adressez un courrier à l'attention de Madame le Maire.
- Pour tout renseignement préalable, contactez l'accueil de la mairie au 02.35.81.01.84 ou par e-mail à cueil@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

A noter : Les particuliers ne peuvent pas louer la salle des fêtes.

Les festivités

Au fil de l'année, vous pourrez profiter des diverses animations proposées par les structures communales et les associations saint-aubinoises.

Parmi les animations, ne manquez pas "**La Saint-Aubinoise**", une fête familiale offrant de nombreuses activités (animations, ateliers créatifs, sensibilisation à l'environnement, structures gonflables, stands d'information et de jeux, ...) et un village des associations (présentations et démonstrations des différentes activités). **Rendez-vous cette année le samedi 14 septembre**

de 13h30 à 19h au complexe sportif Ladoumègue, 6 rue André Malraux.

Autres temps forts, les nombreux **concerts** et **expositions** proposés par le service culturel de la Ville tout au long de l'année, les concerts de groupes locaux proposés par la médiathèque en mars (**Lives de mars**), les **festivités de la Pentecôte** (foire à tout, défilé de chars fleuris, ...) et autres animations du Comité des Fêtes (**thés dansants, marché fermier, marché de Noël**, ...).



A L'AGENDA DU 2^{ème} SEMESTRE



- 4 septembre : Mercredis-moi des histoires – Médiathèque L'Odyssee
- 7 septembre : Inauguration du terrain synthétique et match – Stade André Roussel
- 14 septembre : La Saint-Aubinoise – Complexe sportif Jules Ladoumègue
- 17 septembre : Permanence "Ma Commune Ma Santé" – Hôtel de Ville
- 17 septembre : Animation "Récolte des fruits" – Jardin partagé
- 24 septembre : Thé dansant du Comité des Fêtes – Salle des Fêtes
- 24 septembre : Animation "Construction de carrés potagers" – Jardin partagé
- 24 septembre : Séance du conseil municipal – Hôtel de Ville
- 27 septembre : Soirée "Tarot et Jeux de cartes" – Ludothèque La Toupie
- Du 28 septembre au 5 octobre : Vente de livres déclassés - Médiathèque L'Odyssee
- 28 septembre : Soirée bavaroise du Comité des fêtes - Salle des fêtes
- Les 1^{er}, 15 et 29 octobre : Permanence du Conciliateur de Justice – Hôtel de Ville
- Du 1^{er} octobre au 31 octobre : Exposition "Dessiner le monde : Voyage au cœur des cartes" – Médiathèque L'Odyssee
- 2 octobre : Semaine Bleue "Bouger ensemble pour entretenir la flamme !" – Salle des Fêtes
- 2 octobre : Mercredis-moi des histoires – Médiathèque L'Odyssee
- 5 octobre : Réception des lauréats du baccalauréat 2024 - Hôtel de Ville
- 5 octobre : Octobre Rose : Marche, conseils de professionnels et ateliers de sport adapté – Salle des fêtes
- 8 octobre : Animation "Recette de compote de pommes" – Jardin partagé
- Du 10 octobre au 8 novembre : Exposition "Ces drôles de petites bestioles de mon enfance" d'Annie Claude Ferrando - Hôtel de Ville
- 15 octobre : Animation "Mise en hivernage" – Jardin partagé
- 15 octobre : Permanence "Ma Commune Ma Santé" – Hôtel de Ville
- 16 octobre : Flashmob pour Octobre Rose- Espace des Foudriots
- 17 octobre : Réception des lauréats du concours des Maisons et Balcons Fleuris – Hôtel de Ville
- 18 octobre : Concert Swing Band et Chorale Gospel - Eglise de Saint-Aubin
- 23 octobre : Atelier "Création de cartes avec l'IA" – Médiathèque L'Odyssee
- 28 octobre : Réception des nouveaux habitants – Hôtel de Ville
- 29 octobre : Animation "Halloween" – Jardin partagé
- 29 octobre : Thé dansant du Comité des Fêtes – Salle des Fêtes
- 6 novembre : Mercredis-moi des histoires – Médiathèque L'Odyssee
- 11 novembre : Commémoration du 11 novembre – Stèle place Jules Ferry
- 12 novembre : Permanence "Ma Commune Ma Santé" – Hôtel de Ville
- Les 12 et 26 novembre : Permanence du Conciliateur de Justice – Hôtel de Ville
- 12 novembre : Séance du conseil municipal – Hôtel de Ville
- Du 12 novembre au 14 décembre : Exposition "La Bande dessinée, le 9^{ème} art" - Médiathèque L'Odyssee
- 15 novembre : Réception des Médailleurs du travail – Hôtel de Ville
- 16 novembre : Réception des jeunes bénéficiant du CESA – Hôtel de Ville
- 26 novembre : Thé dansant du Comité des fêtes – Salle des Fêtes
- 27 novembre : Spectacle jeune public "Cornebidouville" - Salle des fêtes
- 29 novembre : Soirée "Loto" - Trait d'union
- 30 novembre : Marché de Noël du Comité des fêtes – Salle des Fêtes
- 4 décembre : Mercredis-moi des histoires – Médiathèque L'Odyssee
- Du 7 décembre au 18 janvier : Exposition "Fleurs et natures mortes de l'École de Rouen" - Hôtel de Ville
- 10 novembre : Permanence "Ma Commune Ma Santé" – Hôtel de Ville
- Les 10 décembre : Permanence du Conciliateur de Justice – Hôtel de Ville
- 10 décembre : Colis des Aînés - Salle Thommeret
- 17 décembre 2023 : Séance du conseil municipal – Hôtel de Ville
- Du 30 janvier au 2 mars : Exposition "Les passeuses de rêves" de Marianne Le Vexier - Hôtel de Ville

Tous les détails sur le site de la Ville : www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr ou l'application IntraMuros.

VOTRE SUPERMARCHÉ



50
produits 
à **prix**
coûtant



**CHAQUE SEMAINE, 4
FRUITS ET LÉGUMES
À PRIX COUTANT.**

**11 rue Marechal Leclerc
Saint-Aubin-Les-Elbeuf**

TEL : 02.35.76.29.27



Nos **promos** et votre **Carte U**
toujours sous la main



Retrouvez toutes nos offres dans notre catalogue,
en magasin et sur [COURSES U.COM](http://COURSES.U.COM)

TRAIT D'UNION



Cette structure municipale, inaugurée en 2023, a pour objectif de favoriser les rencontres entre les Saint-Aubinois, de renforcer les liens entre les

habitants et de créer un véritable lieu de solidarité au cœur de la ville.

Cet espace de vie sociale a été dénommé "Trait d'union" suite à un vote citoyen auquel plusieurs centaines de Saint-Aubinois ont participé en 2024.



Vous y trouverez une multitude d'activités et de services adaptés à tous. Trait d'union propose un accompagnement sur des sujets variés tels que la santé, l'emploi, l'accès aux droits, les démarches en ligne, ...

Que vous souhaitiez participer à un atelier de bricolage, suivre une initiation à l'informatique ou tout simplement échanger autour d'un café thématique, cet espace est là pour vous accompagner.

Trait d'union se veut être un véritable lieu de co-construction où chaque habitant peut proposer et animer des ateliers ou des événements. Votre implication et vos initiatives sont essentielles pour faire de ce lieu un espace vivant et dynamique, véritable reflet de la vie citoyenne à Saint-Aubin-lès-Elbeuf.



Que vous ayez besoin d'un soutien spécifique ou que vous souhaitiez vous impliquer dans la vie de votre commune, Trait d'union est l'endroit idéal pour vous connecter avec les autres, partager vos idées et contribuer au développement de la communauté.

Trait d'union

6C, rue André Malraux

Téléphone : 02 35 81 42 46

Horaires d'ouverture : Lundi : 13h30-18h ; Du mardi au vendredi : 9h-12h et 14h-18h.



LA LUDOTHÈQUE LA TOUPIE

La ludothèque vous propose **des espaces bien différenciés** :

- **un espace de jeux pour les plus jeunes** : dinette, marchande, garages et voitures, Barbies, train sur table, maison de poupées....
- **un bar à Lego** où votre imagination n'aura plus aucune limite.
- **un espace jeux de société** où plus de 1 000 jeux pour tout âge vous attendent : des boîtes à formes pour les plus petits aux jeux de gestion pour les plus experts. Vous pourrez jouer sur place ou bien emprunter des jeux gratuitement pour une durée de 3 semaines.
- **un espace console de jeux** et divers jeux (Just Dance, Fifa, Minecraft, ...)
- **un espace détente** autour de poufs où des BDs et autres magazines vous attendent.
- **un espace construction** : que ce soit les Kapla, les dominos ou autres Bunchems, là encore votre créativité pourra s'exprimer.



Animations

La Ludothèque vous propose également **de nombreuses animations** pour les petits et les grands **tout au long de l'année** :

- **Matinées assistantes maternelles** (deux mardis matin par mois). Accueil autour des espaces de jeux et des jeux de société : encastrements, jeux de couleurs, d'enfilage pour les plus grands.
- **Les jeudis "seniors"** (tous les jeudis). Jeux de société pour les aînés .
- **Animations spéciales fêtes** pour les enfants : après-midi Halloween, grande fête d'été, ...
- **Soirées à thèmes** pour les adultes : rétrogaming, soirée jeux enquête, initiation au jeu de rôle, murder party,, ...
- **Vacances scolaires** : A chaque période de vacances scolaires, la ludothèque propose des après-midi à thème autour d'activités variées : jeux de cartes et de dés, tournois sur consoles, jeux de société, ateliers créatifs, etc.

Pour jouer à la maison

Vous pouvez emprunter gratuitement vos jeux préférés, à raison de 2 jeux pour une durée d'un mois. Pour cela, utilisez votre carte RMTE, commune à la ludothèque et aux médiathèques de l'agglomération.

Ludothèque la Toupie

6A rue André Malraux

Téléphone : 02 35 81 35 77

Horaires d'ouverture :

Mardi, jeudi, vendredi : 16h30-17h30 ;

Mercredi : 10h-12h et 13h30 - 17h30

Horaires vacances scolaires :

Mardi, jeudi, vendredi : 14h-17h30 ;

Mercredi : 10h-12h et 14h-17h30



LA MÉDIATHÈQUE L'ODYSSÉE

Ouverte à tous, la médiathèque met à votre disposition 30 000 livres et un fonds d'environ 2 000 DVD (documentaires, pièces de théâtre, concerts, séries TV).

La structure se divise en quatre sections : une section adulte, une section jeunesse, une salle d'étude équipée de six postes informatiques et un espace musique riche de 9 000 CD ainsi que de quelques partitions et méthodes musicales.

Vous pouvez emprunter autant de documents que vous le souhaitez pour une durée de quatre semaines.

L'inscription à la médiathèque de Saint-Aubin-lès-Elbeuf est gratuite et permet d'avoir accès aux bibliothèques de l'agglomération (Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Elbeuf, La Londe, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Tourville-La-Rivière).

Animations

Tout au long de l'année, la médiathèque propose des animations : expositions, spectacles, rencontres d'auteurs, auditions minute, concerts, ...



Tous les premiers mercredis du mois, de 10h30 à 11h, l'équipe de la médiathèque accueille les enfants de moins de 6 ans pour une lecture d'albums.

En mars, la médiathèque vous propose des concerts d'artistes locaux, les "Lives de Mars".

Médiathèque L'Odyssee

11 Espace des Foudriots

Téléphone : 02 35 78 13 93

Horaires d'ouverture : mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h, mercredi : 10h-12h et 14h-18h, samedi : 10h-16h.

Horaires d'été : mercredi : 10h-12h et 14h-18h, samedi : 10h-16h. Fermeture les 15 premiers jours d'août.

Vous ne pouvez pas venir pendant les horaires d'ouverture ? La médiathèque est fermée ? Vous pouvez utiliser la boîte de retour pour restituer vos documents 24h/24 et 7j/7 !

MÉDIATHÈQUE

A savoir...

La Médiathèque départementale de Seine-Maritime met à la disposition des usagers du Réseau des Médiathèques du Territoire Elbeuvien son service de contenus en ligne, accessibles gratuitement 24h sur 24, 7 jours sur 7, sur ordinateurs, tablettes ou smartphones. Des ressources pour se former, écouter de la musique, regarder un film, lire la presse...

Toutes les infos sur : www.rmte.fr



LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

De nombreuses associations culturelles et de loisirs participent activement à l'animation de la cité.

A.C.P.G. / C.A.T.M.

Association d'anciens combattants

- **Président** : M. LITIQUE
- **Téléphone** : 06 23 59 69 41
- **Lieu** : 11 rue Gantois
- **Permanences** : le dernier samedi de chaque mois.

ADESA (AMICALE DE SAINT-AUBIN)

- **Président** : M. LEFEVRE
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa76410@orange.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires du bureau** : le lundi de 10h à 15h, et du mardi au jeudi de 14h à 18h.

Le bureau de l'ADESA (Amicale de Saint-Aubin) gère les différentes activités sportives et culturelles proposées.

ANGLAIS (ADESA)

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa76410@orange.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : mardi : de 18h à 19h (petites conversations).

APESAC

- **Président** : M. MORIGNY
- **Téléphone** : 02 35 78 82 87
- **E-mail** : apesac@gmail.com

L'APESAC, Association pour la Protection de l'Environnement des communes de Saint-Aubin et de Cléon, travaille en collaboration avec les entreprises locales pour contribuer à réduire les nuisances sonores et olfactives.

APRÈS-MIDI JEUX (ADESA)

- **Correspondantes** : Mmes MASSAU et LOUBOUTIN
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa76410@orange.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : vendredi : 14h à 16h.

ART FLORAL (ADESA)

- **Correspondante** : Mme MARCOT
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa76410@orange.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : le dernier mercredi du mois à 17h.
À partir de 15 ans.

COURS D'ART FLORAL (ADESA)

- **Correspondante** : Mme MEUNIER
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa76410@orange.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : tous les 15 jours le mardi de 18h à 19h30.

ASSOCIATION DU PORT DE PLAISANCE

- **Président** : M. GUYON
- **Téléphone** : 02 35 78 42 78
- **E-mail** : portdeplaisance76@orange.fr
- **Lieu** : Route des Écluses
- **Permanences** : lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h.

AMICALE DES NOVALES (CNI)

- **Président** : Mme TANGHERONI
- **Téléphone** : 06 12 10 69 12

Ensemble, protégeons notre environnement

La Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf est fermement et durablement engagée dans la transition écologique.



Cette démarche a pour objectif de rationaliser et d'améliorer les modes de fonctionnement au niveau des processus internes pour participer plus activement à la protection de l'environnement et inscrire les pratiques dans le développement durable.

Bien entendu, **chaque Saint-Aubinois est invité à s'investir dans cette démarche** et diverses actions de sensibilisation sont mises en place en ce sens. Ainsi, des "coups de pouce" sont proposés pour l'achat de vélos et trottinettes électriques et l'acquisition de récupérateurs d'eau. L'implication de chacun est cruciale dans le domaine de l'environnement. Le tri, le recyclage ou encore les opérations de nettoyage de la nature sont favorisés, avec le soutien de la Métropole et diverses associations locales.

Ce sont toutes ces actions, des grandes transformations aux petits gestes simples, qui nous permettront de protéger ensemble notre environnement et notre qualité de vie !

Mobilité douce : combinons l'utile et l'agréable !

Dans le cadre du soutien à la mobilité douce et en lien avec le développement des pistes cyclables, la municipalité propose une aide à l'acquisition d'un **vélo à assistance électrique**, d'un **kit d'assistance électrique** ou d'une **trottinette électrique**. Cette aide, d'un montant de 100 € par foyer fiscal, est cumulable avec les aides versées par l'État et la Métropole Rouen Normandie (sous réserve de prolongation de ces dispositifs).

Respectons et préservons l'eau

Dans le prolongement des actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable, la municipalité a voté une aide communale pour les Saint-Aubinois souhaitant faire l'acquisition de **récupérateurs d'eau**. L'objectif : développer une dynamique autour de la gestion raisonnée de l'eau, notamment en prévision d'épisodes de sécheresse et de canicule. L'eau ainsi récupérée peut servir pour l'arrosage du jardin ou être utilisée pour alimenter les installations sanitaires (machines à laver, WC,...).

Agissons ensemble pour la qualité de notre environnement

Diverses actions individuelles peuvent contribuer à faire de Saint-Aubin une ville plus belle, plus agréable et plus respirable. Parmi celles-ci, citons les opérations régulières de collectes de déchets à l'initiative des associations, des écoles ou de particuliers. La municipalité vous propose également de vous impliquer dans les espaces publics avec le "permis de végétaliser" : habitants, commerçants, associations, peuvent ainsi participer à la végétalisation de l'espace public en déposant leur projet en mairie.

Collectes solidaires et responsables

Vous trouverez en mairie et dans les diverses structures municipales de proximité (Trait d'union (Novalles), L'Odysée (Foudriots), Escapade (Feugrais), ...) ainsi que dans les écoles des réceptacles pour collecter vos bouchons, piles, et autres recyclables.

** Plus d'infos sur ces actions, conditions et formulaires disponibles sur le site internet de la Ville, rubrique environnement, ou en mairie, auprès de l'accueil.*





ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-ROUMAINE

- **Présidente** : Mme MORILLON
- **Téléphone** : 02 35 81 39 41

BRIDGE CLUB D'ELBEUF SAINT-AUBIN

- **Président** : M. LEVITRE
- **Téléphone** : 07 83 25 75 78
- **E-mail** : levitredominique@gmail.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès

CHIFFRES ET LETTRES (ADESA)

- **Correspondante** : M. POULAIN
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa76410@orange.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : lundi : 17h à 18h30 ;
jeudi : 17h à 18h30.

COMITÉ DE JUMELAGE

- **Présidente** : Mme DUHAMEL
- **E-mail** : jumelage76410@gmail.com

Organisation des échanges sportifs et culturels avec la ville jumelée de Pattensen (Allemagne).

COMITÉ DES FÊTES

- **Président** : M. PICARD
 - **Téléphone** : 06 52 08 31 77
 - **E-mail** : contactcdf76@gmail.com
- Organisation des animations dans le cadre des festivités de la Pentecôte (défilé de chars fleuris, vide-grenier, tournoi de pétanque, ...) et animations diverses (thé dansant, marché de Noël, ...).*

COUTURE (ADESA)

- **Correspondante** : Mme SEYMOUR
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa76410@orange.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : jeudi : 14h-16h

DENTELLE SUR PARCHEMIN (ADESA)

- **Correspondante** : Mme LEVACHER
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa76410@orange.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : mardi : 9h30-11h30

DO IT YOURSELF (ADESA)

- **Correspondantes** : collectif
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa76410@orange.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : lundi et / ou mercredi :
14h-17h

Décorations thématiques

ÉCOLE DU CHAT ST-AUBIN - ELBEUF

- **Téléphone** : 07 78 23 25 882
- **Facebook** : www.facebook.com/ecoleduchatstaubinelbeuf/

Nourrissage et suivi sanitaire des chats libres stérilisés et identifiés / mise à l'adoption via Facebook.

ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE L'AGGLOMÉRATION ELBEUVIENNE (EMDAE)

- **Président** : M. IVON
- **Directrice** : Mme MALLET
- **Téléphone** : 02 35 77 42 21
- **E-mail** : emdae@wanadoo.fr
- **Lieu** : 10 rue André Gantois
- **Horaires du secrétariat** : mardi, jeudi et vendredi : 14h-18h ; le mercredi : 10h-12h et 14h-18h.

Cours d'instruments, de théâtre et de danse. Plus d'infos sur le site de l'EMDAE.



EN JEUX POUR LA PLANÈTE

- **Contact** : Mme RACINE
- **Téléphone** : 06 32 75 54 40
- **E-mail** : enjeuxpourlaplanete@gmail.com

Animations autour de jeux collaboratifs (jeux de société, escape games,...) sur le thème de l'environnement à destination des jeunes publics. Pour les particuliers (type anniversaires).

GÉNÉALOGIE (ADESA)

- **Correspondants** : M. MARTHAZ ET Mme ROCHER
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa76410@orange.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : mardi : 15h30-17h30.

LES AMIS DES OISEAUX

- **Président** : M. OGET
- **Téléphone** : 06 21 14 75 60
- **Site internet** : www.lado76.com

LES JARDINS DE LA VALLÉE D'ELBEUF

- **Président** : M. PETIT
 - **Téléphone** : 07 68 37 22 24
 - **E-mail** : bertrand.petit4@orange.fr
- Propose et gère des parcelles de terrain pour la pratique du jardinage.*

LES JARDINS OUVRIERS ET FAMILIAUX DE L'AGGLO D'ELBEUF

- **Président** : André MAROLLE
 - **Téléphone** : 06 18 21 85 85
 - **E-mail** : andre.marolle@wanadoo.fr
- Propose et gère des parcelles de terrain pour la pratique du jardinage.*



Jardin partagé

Situé au cœur des jardins ouvriers en bord de Seine, le "Jardin partagé" propose aux Saint-Aubinois un espace de jardinage et d'animations encadrées par le CCAS et l'association d'éducation à l'environnement CARDERE. L'objectif : sensibiliser les familles à la pratique du jardinage par la culture de légumes et de fruits, utiliser les récoltes pour les transformer ou les cuisiner, favoriser le lien social grâce à des animations thématiques et au partage des tâches que requiert le jardinage ou encore permettre aux participants d'appréhender les enjeux de l'écosystème et de l'environnement.

Si vous souhaitez vous aussi participer aux ateliers, contactez le CCAS au 02.35.81.01.84



PLUME DEDANS, PLUME DEHORS

Atelier d'écriture littéraire

- **Responsable** : Mme LE BORGNE
- **Téléphone** : 06 14 94 91 98
- **E-mail** : elisabethleborgne@wanadoo.fr
- **Blog** : plumededansplumedehors.blog4ever.com/
- **Horaires** : le samedi.
- **Lieu** : 130 rue de Freneuse.
A partir de 12 ans.

RELIURE (ADESA)

- **Correspondante** : Mme LEFEVRE
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa76410@orange.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : 42 rue de la Résistance (ancienne Mairie annexe)
- **Horaires** : lundi : 14h-17h.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES D'ELBEUF BOUCLE DE SEINE (SAEBS)

- **Présidente** : Mme MASSON
- **E-mail** : saebs76@gmail.com
- **Site internet** : www.saebs.fr
Organisation de salons et d'expositions

PEUPL'ARTS

Émaillage sur métal et découverte de l'art

- **Président** : M. BORDRON
- **Téléphone** : 06 74 38 14 04
- **E-mail** : peuplarts@gmail.com
- **Site internet** : www.peuplarts.over-blog.com

PHOTO (ADESA)

- **Correspondant** : M. LEFEVRE
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa76410@orange.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : jeudi : 14h-16h et lundi : 18h-20h

Découverte de l'univers de la photo.

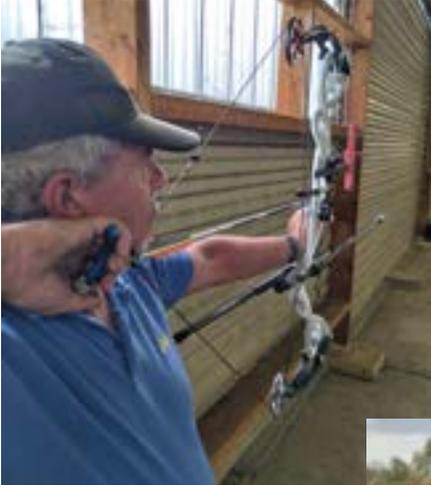
SOLID'AIR

- **Président** : M. TANGHERONI
- **Téléphone** : 06 12 10 69 12



LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

La Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf met à disposition des clubs et associations sportives de nombreux équipements : salles de sports spécialisées, stades, courts de tennis, hippodrome... où vous pourrez pratiquer le sport de votre choix.



LES ARCHERS DU QUESNOT

Club de tir à l'arc

- **Présidente** : Mme LECOMTE
- **Téléphone** : 06 62 05 77 61
- **Site internet** : www.lesarchersduquesnot.fr
- **Lieu** : 8 rue du Quesnot
A partir de 8 ans.

ATHLÉTISME (C.O.R.E.)

- **Président** : M. LEFEL
- **Téléphone** : 06 87 68 51 75
- **E-mail** : coreathle@gmail.com
- **Site internet** : <http://core.athle.com/>
- **Lieu** : complexe sportif Ladoumègue

CANOË KAYAK DU BASSIN ELBEUVIEN

- **Président** : M. IDÉE
- **E-mail** : ckbe76@gmail.com
- **Site internet** : <https://sites.google.com/view/ckbe76/>
- **Facebook** : www.facebook.com/CKBE76/
- **Lieu** : Chemin du Halage
- **Horaire** : samedi : 14h-17h30.

CLUB DE VOILE SAINT-AUBIN ELBEUF (CVSAE)

- **Président** : M. RENÉ
- **Téléphone** : 02 35 87 91 89
- **E-mail** : info@cvsae.org
- **Site internet** : <http://cvsae.org/>
- **Facebook** : www.facebook.com/CVSAE/
- **Lieux** :
 - . Club de voile - chemin du Halage
 - . Base de loisir de Bédanne (Tourville-la-Rivière)
- **Horaires** : mercredi et samedi après-midi



CRICU'AILE CLUB

Club de modélisme

- **Président** : M. BOUDERLIQUE
- **E-mail** : cricail37@orange.fr
- **Site internet** : <http://cricuaile.club.free.fr/>
- **Horaires** : dimanche : 14h - 18h
- **Lieux** :
 - . Salle Ladoumègue (d'octobre à mars)
 - . Criquebeuf-sur-Seine (de mars à septembre)
- **Renseignements** : sur place

CLUB SUBAQUATIQUE DE L'AGGLOMÉRATION D'ELBEUF (CSAE)

Club de plongée

- **Président** : M. LAMANDE
- **E-mail** : csae.elbeuf@gmail.com
- **Site internet** : page Facebook
- **Lieu** : piscine de la Cerisaie
- **Horaire** : lundi : 19h45 - 21h30.



INNAE TAEKWONDO

- **Présidente** : Mme MATOS
- **Téléphone** : 07 81 76 21 26
- **Site** : www.innae-taekwondo.fr
- **E-mail** : contact@innae-taekwondo.fr
- **Lieu** : Complexe sportif Jules Ladoumègue
- **Horaires** : mardi et vendredi : 17h30- 21h
À partir de 4 ans.



RUGBY (C.O.R.E.)

- **Président** : M. BECHEREL
- **Téléphone** : 09 81 48 56 66
- **Facebook** : www.facebook.com/CORELBEUFRUGBY1894/
- **E-mail** : corelbeuf.rugby@gmail.com
- **Lieu** : Stade des Brûlins (hippodrome), avenue Pasteur

SAINT-AUBIN FOOTBALL CLUB

- **Président** : M. GUERPIN
- **Contact** : M. CHARLIER
- **Téléphone** : 07 81 26 96 19
- **Renseignements** : sur place
- **Lieu** : stade André Roussel
À partir de 3 ans.



SOCIÉTÉ DES COURSES DE L'HIPPODROME DES BRÛLINS

- **Président** : M. PEPIN
- **Téléphone** : 06 16 84 88 11
- **E-mail** : contact.hippodromedesbrulins@gmail.com
- **Lieu** : 75 avenue Pasteur
- **Facebook** : www.facebook.com/hippodromesaintaubinleselbeuf/
Courses de trot d'avril à juillet. Début des opérations : 13h. Restauration possible sur place à partir de 12h. Animations pour toute la famille. Entrée 5€ (gratuit pour les -18 ans).

GYM SÉNIORS (ANIM'ACTION)

- **Président** : M. HENNION
- **Téléphone** : 02 76 68 31 31
- **Lieu** : salle spécialisée Ladoumègue
- **Horaires** : lundi : 14h30 - 15h30 ; mercredi : 9h -10h.
- **Site** : <http://animaction.club/>

ADESA : activités Danses / Gym / Bien être

Téléphone : 02 35 75 25 36 ; E-mail : adesa76410@orange.fr ;
Blog : amicaledesaintaubin.wordpress.com

AMERICAN TRIBAL STYLE

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Lieu** : salle école Bert-Hugo.
- **Horaire** : samedi : 14h - 18h
À partir de 18 ans.

YIN YANG YOGA

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Lieu** : EMDAE (10 rue Gantois).
- **Horaire** : mercredi : 19h30 - 20h45.

COURS ENFANTS

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Zumba Kids** : vendredi : 18h - 19h
Lieu : salle de gym école Bert-Hugo
- **Danses latines** : mercredi : 15h15 - 16h15 (7ans et plus) ; 16h15 - 17h (4/6 ans) ; 17h - 17h30 (3 ans)
Lieu : salle de gym école Paul Bert
- **Hip-hop** : lundi : 17h - 18h (8/17 ans)
Lieu : salle spécialisée Ladoumègue.

COUNTRY

- **Correspondante** : Mme DAVID
- **Lieu** : École Bert-Hugo.
- **Horaire** : jeudi 18h30 - 19h30 (débutants) ; 19h30 - 20h30 (novices) ; 20h30 - 21h30 (intermédiaires).

DANSES DE SOCIÉTÉ

- Correspondante** : Mme COUSIN
- **Lieu** : studio de danse de l'EMDAE.
 - **Horaires** :
 - . lundi : 19h15 - 20h15 (intermédiaires)
 - . lundi : 20h15 - 21h15 (débutants).

FITNESS

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Lieux** :
 - . lundi et mercredi : salle Ladoumègue
 - . vendredi : salle de gym école Bert-Hugo

• Horaires :

- . lundi : 18h-19h (dance fit /zumba) ; 19h-20h (cardio, abdos / fessiers)
- . mercredi : 18h-19h (step / renforcement musculaire)
- . vendredi : 19h-20h (zumba)

GYM SENIORS

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Lieu** : salle spécialisée Ladoumègue.
- **Horaire** : lundi : 10h45 - 11h45 ; jeudi : 9h30 - 10h30.

HATHA YOGA

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Mardi** : 19h15 - 20h30 (salle de gym, école Bert-Hugo).
- **Mercredi** : 18h - 19h15 (EMDAE, 10 rue Gantois).

ASHTANGA YOGA

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Lieu** : salle de gym école Bert-Hugo.
- **Horaire** : mardi : 18h - 19h15.

YIN YOGA

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Lieu** : salle de gym école Bert-Hugo.
- **Horaire** : mercredi : 17h30 - 18h30 ; 18h30 - 19h30.



MOTO CLUB SAINT-AUBINOIS

- **Président** : M. MARAIS
- **Site internet** : <http://mcsaintaubinois.890m.com/>
- **Téléphone** : 06 10 94 42 54

SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

- **Responsable** : Mme BAUDIN
- **Téléphone** : 06 64 58 77 42
- **E-mail** : sgdf.elbeuf@gmail.com
- **Lieu** : 23 rue Marcel Touchard

SPARTIATE BOXING CLUB

Club de kick-boxing

- **Président** : M. LOUE
- **E-mail** : kb.sa@hotmail.fr
- **Téléphone** : 06 22 66 44 78
- **Lieu** : complexe Jules Ladoumègue
- **Horaires** : lundi, mercredi et vendredi : 18h - 21h.
- **Renseignements** : sur place

LES SEIGNEURS DES CIMES

Club d'escalade

- **Présidente** : Mme SENTUNE
 - **Téléphone** : 06 65 96 87 90
 - **E-mail** : lesseigneursdescimes@outlook.com
 - **Facebook** : www.facebook.com/LesSeigneursdesCimes/
 - **Lieu** : salle Ladoumègue
- A partir de 6 ans.*



SAINT-AUBIN TENNIS CLUB

- **Président** : M. JOUANDO
- **Téléphone** : 02 35 81 30 96
- **E-mail** : saintaubintc@gmail.com
- **Facebook** : www.facebook.com/saintaubin.tc
- **Lieu** : 90B avenue Pasteur

*Tennis loisirs et compétitions, mini-tennis, club junior, beach tennis, handisport, tennis santé.
Cours tous âges.*



VOLLEY (C.O.R.E.)

- **Responsable** : M. DUHAMEL
- **Contact** : Mme BERTRAND
- **Téléphone** : 07 81 87 07 27
- **E-mail** : presidence@core-volleyball.com
- **Site internet** : www.core-volleyball.com
- **Lieu** : Salle Alain Colas

*Compétitions, loisirs, baby, volley santé.
A partir de 3 ans.*



Vivre à Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Située dans une boucle de la Seine, la ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf se trouve à vingt-deux kilomètres de Rouen, cent vingt kilomètres de Paris et quatre-vingt kilomètres de la côte normande.

LIEUX ET MONUMENTS

Saint-Aubin ne manque pas de richesses paysagères et architecturales. Les falaises d'Orival, les anciennes écluses, la plage de sable et le Couvent des Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus sont quelques-unes des curiosités de la ville.

L'Hôtel de Ville

La mairie actuelle fut construite en 1914, entre les écoles Paul Bert et Victor Hugo, sur les plans de l'architecte Masselin.

La place de la Mairie fut aménagée en 1986 pour devenir un véritable lieu de vie : engazonnement, plantation de massifs, pose des bancs et installation d'une fontaine à jets d'eau.

En décembre 1999, pour marquer le passage à l'an 2000, la municipalité fit installer la sculpture "Troisième Millénaire" de l'artiste saint-aubinois Nicolas Popelin, au centre de la fontaine existante.





Depuis juin 2007, date du 30^{ème} anniversaire de jumelage entre Saint-Aubin et la ville allemande de Pattensen, la sculpture "Fraternité entre Seine et Leine" et un cadran solaire offert par la ville de Pattensen, symbolisent le lien d'amitié unissant les habitants de nos deux cités.

En 2011, l'esplanade a fait l'objet d'un réaménagement au niveau des espaces paysagers et de la voirie.

Le port de plaisance

Au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, d'importants travaux d'aménagements destinés à améliorer la navigation fluviale sur la Seine furent réalisés sur l'île de la Requête. Une écluse, un barrage muni d'un déversoir et une maison d'éclusier furent construits de 1865 à 1884.



Les écluses ont fonctionné jusqu'en 1939. Les travaux de remblaiement ont commencé en 1941.

Aujourd'hui désaffectées, elles abritent un petit port de plaisance, idéalement placé à une centaine de kilomètres du bord de la mer, escale privilégiée entre Le Havre et Paris, dans un cadre champêtre et reposant.



- Département : Seine-Maritime
- Canton : Caudebec-lès-Elbeuf
- Superficie : 578 hectares
- Nombre d'habitants : 8 428 (INSEE-01/2023)
- Nom des habitants : Saint-Aubinois(es)



L'Église

Jean III, abbé de Saint-Ouen, entreprit de bâtir l'église abbatiale. L'église, placée sous le patronage de Saint-Aubin, évêque d'Angers, fut partiellement détruite et reconstruite à plusieurs reprises. Aujourd'hui, de l'ancienne église bâtie du XII^{ème} au XIV^{ème} siècle, il ne reste que le clocher : une tour en pierre supportant une élégante flèche couverte en ardoise.



L'église telle que nous la voyons aujourd'hui a été commencée en 1844 à l'initiative du curé de l'époque, l'abbé Buisson, et bâtie d'après les plans de M. Barthélémy, architecte diocésain. Elle vit son achèvement en 1888.

La Congrégation du Sacré Cœur

Cette magnifique propriété avec une "Grande Chapelle" est située rue de Freneuse. La congrégation du Sacré Cœur fut fondée en 1821 par Joséphine Fréret, native du lieu. Édifié à partir de 1841, le couvent connaît un essor rapide grâce à l'installation d'un pensionnat de jeunes filles et par la présence des sœurs dans plusieurs écoles de la région.



Aujourd'hui, la congrégation héberge toujours une vingtaine de religieuses.

Des parcours pédestres sont proposés aux touristes, aux marcheurs et aux personnes souhaitant découvrir Saint-Aubin et sa boucle de Seine en prenant leur temps.

Ces sentiers balisés vous permettront notamment de découvrir le port de plaisance, la plage, la Communauté du Sacré Cœur et son pigeonnier du XV^e siècle, mais également différents points d'intérêt en centre ville : la mairie, la gare...

Ces documents sont téléchargeables sur le site de la Ville.



D'HIER À AUJOURD'HUI

La presqu'île de Saint-Aubin a été formée par les inondations successives qui ont amassé les débris crétacés et siliceux des collines qui encaissent le bassin de la Seine, et le fleuve qui y a déposé les limons lentement arrachés à ses rives. A Saint-Aubin, l'occupation humaine est présente dès le paléolithique.

Le premier oratoire chrétien fut fondé sur le territoire actuel de la commune dans la deuxième moitié du VI^{ème} siècle, sous l'invocation de Saint-Aubin, évêque d'Angers, mort en 550.

Au fil des siècles, diverses particules furent annexées à "Saint-Aubin" pour la différencier des autres communes placées sous le même patronage (75 en France aujourd'hui). Il est notamment fait mention dans les écrits paroissiaux et notariés de Saint-Aubin "de Saint-Gilles", "de Cléon", "jouxte-Brunant", puis au XVIII^e s., "jouxte-Boulleng". Sous la révolution, de 1793 à 1802, la commune prit le nom de "Sablons-jouxte-Boulleng". Le nom de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng fut repris jusqu'en 1931 mais cette appellation, dont les origines sont inconnues, ne situait pas suffisamment la commune.



Par délibération du 18 décembre 1930, le conseil municipal dirigé par Georges Pécoud proposa donc le nom de Saint-Aubin-lès-Elbeuf. Ce changement fut officialisé par décret ministériel le 20 juillet 1931.

Les armoiries de la Ville, créées par Charles Brisson, furent adoptées le 3 mai 1946. Sur ce blason, le pont, la Seine et la croix de Lorraine (figurant dans le blason de la ville d'Elbeuf) rappellent la situation géographique de Saint-Aubin. La crose épiscopale et les deux lettres S et A évoquent le Saint patron de la commune. Enfin, les grappes rappellent que les cerisiers étaient nombreux sur le sol saint-aubinois jusqu'à la première guerre mondiale.



TRANSPORT LOGISTIQUE

De Matières Dangereuses

- Préparations de commandes
- Transport ADR de produits sensibles

MAPROCHIM NORMANDIE

Z.A. du Port Angot - Rue Irène et Frédéric Joliot
Curie - 76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf
contact@maprochim.fr
02.35.78.40.91



BASF Agri-Production SAS Saint Aubin-lès-Elbeuf

Site de production spécialisé dans la fabrication de produits destinés à la protection des cultures qui propose des solutions innovantes pour le monde de l'agriculture.

- ◆ Un site certifié ISO 9001 (qualité), 14001 (environnement) et 50001 (performance énergétique) et engagé dans la démarche de progrès de l'industrie chimique « Responsible Care ».
- ◆ Une équipe qui place la sécurité et la protection de l'environnement au cœur de ses métiers, pour un avenir durable.
- ◆ Un acteur économique de la région, qui emploie 250 personnes et exporte 75 % de sa production.
- ◆ Un site engagé localement auprès d'établissements scolaires et dans de nombreuses actions en faveur de la jeunesse, et l'emploi et du développement du territoire.



32, rue de Verdun
76410 Saint Aubin-lès-Elbeuf
<https://www.basf.com/fr/>

■ BASF
We create chemistry



GAEL OLIVIER

ELECTRICITE GENERALE

PARTICULIERS & PROFESSIONNELS

Port : 06.01.92.72.55

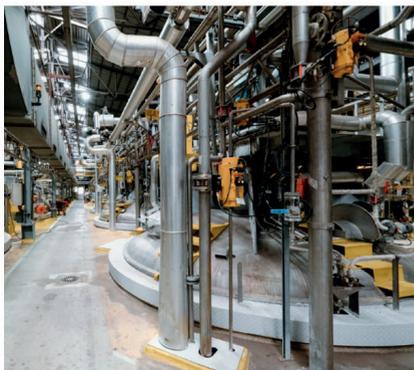
Tél : 09.67.14.39.07

1D Rue des Néfliers - 76410 St Aubin lès Elbeuf

- Maintenance et Dépannage
- Réseaux informatiques
- Motorisation de portail
- Installation neuve
- Alarme Vol et Incendie
- Interphonie
- Rénovation
- Domotique
- Chauffage Electrique
- Remise aux normes
- V.M.C

Siret n° 790 619 399 000 13

www.gael-olivier.fr - elec@gael-olivier.fr



Le site de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, qui emploie plus de 300 salariés, est spécialisé dans la fermentation grands volumes pour la fabrication de principes actifs pharmaceutiques qui vont entrer dans la composition de médicaments tels que les antibiotiques et la vitamine B12.

Avec son siège social basé à Paris, Euroapi regroupe six sites de production en Europe (deux en France, un en Allemagne, un au Royaume-Uni, un en Hongrie et un en Italie), environ 200 principes actifs, un réseau commercial couvrant 80 pays et 3650 employés.

Le site de Saint-Aubin-lès-Elbeuf est certifié par les autorités sanitaires françaises et internationales et est périodiquement inspecté.

Nous recrutons régulièrement dans divers métiers de la chimie et des fonctions support. Si vous souhaitez rejoindre cette belle dynamique, consultez notre site www.euroapi.com, rubrique « Carrières ».

32 rue de Verdun
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

www.euroapi.com